



Arab AI Governance Lab
Laboratoire arabe de gouvernance de l'IA
المختبر العربي لحوكمة الذكاء الاصطناعي

Rapport arabe sur la gouvernance de l'IA 2026

La stratégie avant la loi : institutions, capacités
et trajectoires dans 22 États

Dr Anis Ben Brik



2026

Rapport arabe sur la gouvernance de l'IA 2026

LA STRATÉGIE AVANT LA LOI : INSTITUTIONS, CAPACITÉS ET TRAJECTOIRES
DANS 22 ÉTATS

Dr Anis Ben Brik



Arab AI Governance Lab

Laboratoire arabe de gouvernance de l'IA

المختبر العربي لحوكمة الذكاء الاصطناعي

Ce site, ainsi que les données et cartes qu'il contient, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Les noms de pays et les drapeaux suivent l'usage de la Ligue des États arabes. Les scores et les stades décrivent des cadres publiés et des indices tiers ; ils ne constituent pas un jugement sur les choix de politique nationale.

Les opinions exprimées sont celles de l'auteur. Elles ne reflètent pas nécessairement celles des institutions auxquelles l'auteur ou les membres du Lab sont affiliés.

Merci de citer cette publication comme suit :

Ben Brik, A. (2026), Rapport arabe sur la gouvernance de l'IA 2026. La stratégie avant la loi : institutions, capacités et trajectoires dans 22 États, Laboratoire arabe de gouvernance de l'IA, <https://arablab.ai/fr/reports/governing-ai-arab-region-2026/>.

Données : Ben Brik, A., Gilbert, N., & Pycińska, M. (2025), Arab AI Governance Lab Dataset, Harvard Dataverse, <https://doi.org/10.7910/DVN/MOVIFA>.

© Anis Ben Brik 2026. Cet ouvrage est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution 4.0 International (CC BY 4.0). Vous devez citer l'ouvrage. Les valeurs d'indices tiers restent soumises aux licences de leurs éditeurs. Drapeaux : flag-icons (MIT). Le logo du Lab ne peut être utilisé sans autorisation.

Avant-propos

L'intelligence artificielle s'installe au cœur de l'administration publique dans la région arabe. Dix États membres de la Ligue des États arabes ont adopté une stratégie nationale, plusieurs ont créé des autorités dédiées et cinq développent des modèles de langue arabe. Dans le même temps, la base probante sur la manière dont ces choix sont faits, et sur leurs résultats, est restée mince et dispersée entre des indices conçus à d'autres fins.

Ce rapport rassemble ces éléments. Il s'appuie sur le jeu de données ouvert du Laboratoire arabe de gouvernance de l'IA, qui code les stratégies, les institutions, les lois et les capacités des 22 États membres à partir de documents primaires et les associe à des panels internationaux sur la préparation, l'administration numérique, le capital humain et la cybersécurité.

Le rapport s'adresse aux responsables publics, aux régulateurs, aux organisations régionales et à leurs partenaires. Il décrit l'état des lieux sans classer les choix de politique nationale, dégage les voies empruntées par des États situés à différents stades et propose des voies de progrès différenciées selon le stade.

Dr Anis Ben Brik

Directeur, Laboratoire arabe de gouvernance de l'IA

Remerciements

Ce rapport a été rédigé par Dr Anis Ben Brik. Il repose sur le jeu de données du Lab (Ben Brik et al., 2025). Magdalena Pycińska (Université Jagellonne), Neil Gilbert (Université de Californie à Berkeley) et Jean-Patrick Villeneuve (Università della Svizzera italiana) sont co-chercheurs du Lab.

L’auteur remercie les institutions dont les données ouvertes rendent possible le travail comparatif : Oxford Insights, le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, la Banque mondiale, l’Union internationale des télécommunications, l’e-Governance Academy et l’Observatoire des politiques de l’OCDE.AI. L’auteur demeure seul responsable des erreurs éventuelles.

Table des matières

Avant-propos	3
Remerciements	4
Synthèse	7
Le rapport en un coup d'œil	8
Sigles, codes pays et guide du lecteur	9
1 État des lieux : la gouvernance de l'IA dans la région arabe	11
2 Régulation et institutions	17
3 Préparation et administration numérique	23
4 Production scientifique	30
5 Capital humain et capacités	35
6 Infrastructures numériques	40
7 Cybersécurité	45
8 Langue, culture et communication	50
9 Modèles de gouvernance	54
10 Trajectoires et écart entre capacité et régulation	57
11 Voies de progrès	61
12 Notes pays	66
Annexe A. Méthodologie	73
Annexe B. Tableaux de données	74
Références	76

Figures

Figure 1.1. Indice arabe de gouvernance de l'IA 2025	13
Figure 2.1. Instruments réglementaires relatifs à l'IA par État	19
Figure 2.2. Organes dédiés à la gouvernance de l'IA par État	20
Figure 2.3. Cadres internationaux d'IA cités, par État	21
Figure 3.1. Variation du score de préparation à l'IA, 2020-2025	25

Figure 3.2. Indice de développement de l'administration en ligne, 2018 et 2024	26
Figure 3.3. Préparation à l'IA (2025) et développement de l'administration en ligne (2024)	28
Figure 4.1. Maturité réglementaire et publications en IA, 2023	32
Figure 4.2. Variation des publications indexées en IA, 2020-2023 (%)	33
Figure 5.1. Indice du capital humain, variation 2018-2024	37
Figure 5.2. Indice des services en ligne moins indice du capital humain, 2024	38
Figure 6.1. Utilisateurs d'Internet, 2023 (% de la population)	42
Figure 6.2. Abonnements mobiles pour un abonnement au haut débit fixe, 2023	43
Figure 7.1. Indice mondial de cybersécurité de l'UIT	47
Figure 7.2. Écart entre les scores GCI (UIT) et NCSI (points)	48
Figure 8.1. États codés comme conduisant un programme souverain de modèle de langue arabe	52
Figure 9.1. Posture de souveraineté des 19 États présentés	56
Figure 10.1. Capacité moyenne moins score de régulation, États au-delà du stade naissant (points)	59

Tableaux

Tableau 1.1. Scores de l'indice et piliers	14
Tableau 1.2. Synthèse par zone géographique	15
Tableau 1.3. Dispersion des scores par pilier	16
Tableau 3.1. Dispersion et moyennes de groupe, première et dernière année	27
Tableau 9.1. Dispositifs de gouvernance des États dotés d'un modèle défini	55
Tableau 11.1. Orientations de politique publique par stade	62
Tableau 11.2. Écarts prioritaires, éléments probants et recommandations	63
Tableau B.1. Indicateurs réglementaires	74
Tableau B.2. Préparation, administration numérique, capital humain et cybersécurité	74

Encadrés

Encadré 1.1. Construction de l'indice	14
Encadré 2.1. Le projet de loi sur l'IA à Bahreïn	19
Encadré 2.2. Trois modèles d'application dans le Golfe	20
Encadré 3.1. Lire les indices composites avec prudence	28
Encadré 4.1. Une communauté de recherche comme atout réglementaire : l'Irak	32
Encadré 8.1. Cinq approches nationales des modèles de langue arabe	52
Encadré 10.1. Trois voies vers la gouvernance de l'IA	58
Encadré 11.1. Ce que peuvent faire les instances régionales	65

Synthèse

Dans toute la région arabe, les gouvernements placent l'intelligence artificielle au centre de leurs plans nationaux de développement. Ce rapport décrit la manière dont les 22 États membres de la Ligue des États arabes gouvernent l'IA, à partir des données 2025 du jeu de données ouvert du Lab et des indices internationaux qu'il recense.

Messages clés

La stratégie devance la loi. Dix États ont adopté une stratégie nationale d'IA et neuf disposent d'un organe dédié. Une loi consacrée à l'IA reste à venir dans les 22 ; le projet de loi de Bahreïn est l'initiative la plus avancée.

L'inégalité déterminante est institutionnelle, non technologique. La dispersion régionale est bien plus forte pour la régulation (coefficient de variation de 0,89) que pour l'administration numérique (0,30), la préparation à l'IA (0,40) ou la cybersécurité (0,52). Les instruments suivent les institutions : le nombre d'instruments est corrélé à 0,97 avec le nombre d'organes dédiés.

La région diverge. La dispersion des scores de préparation est passée de 14,07 à 17,40 entre 2020 et 2025, et les États partis de plus haut ont davantage progressé. Tous les États disposant de données, sauf le Liban, ont progressé en administration numérique, et l'écart entre le Golfe et les autres États s'est pourtant creusé.

Deux écarts différents appellent des remèdes différents. Le Koweït, la Jordanie, Oman, l'Algérie et le Maroc détiennent une capacité latente que leur stade réglementaire ne reflète pas ; en Irak et en Tunisie, la régulation devance la capacité administrative.

Les ressources humaines constituent la contrainte déterminante dans les contextes fragiles. L'indice du capital humain a progressé de 0,099 en moyenne dans le Golfe et reculé de 0,092 en Irak, au Liban, en Libye, en République arabe syrienne et au Yémen.

La recherche et la capacité linguistique sont concentrées. Trois États produisent 65 % de la recherche indexée en IA, et les cinq programmes souverains de modèles de langue arabe comprennent les trois États avancés.

Voies de progrès

Neuf écarts prioritaires sont assortis de recommandations et d'indicateurs au chapitre 11. Les orientations sont différenciées selon le stade et regroupées sous quatre rubriques : fondations, institutions, instruments et mobilisation des parties prenantes. Les États avancés peuvent passer des lignes directrices à des obligations contraignantes pour les usages publics à haut risque et prendre la tête de la normalisation régionale. Les États intermédiaires et émergents peuvent consolider la voie institutionnelle en finançant les autorités de protection des données et les budgets de mise en œuvre. Les États au stade initial peuvent progresser rapidement en désignant un organe pilote. Au stade naissant, l'administration numérique de base, la protection des données et la cybersécurité viennent en premier. Les instances régionales peuvent réduire les coûts pour tous grâce à des outils partagés.

Le rapport en un coup d'œil

10 États dotés d'une stratégie nationale d'IA	9 États dotés d'un organe dédié à la gouvernance de l'IA
0.89 coefficient de variation pour la régulation, le pilier le plus inégal	17.40 dispersion des scores de préparation en 2025, contre 14,07 en 2020
+40.7 plus forte capacité latente : Koweït, capacité en avance sur la régulation	-18.1 régulation en avance sur la capacité en Irak
65% de la recherche indexée en IA produite dans trois États	-0.092 variation moyenne du capital humain, cinq États en contexte fragile ou touché par un conflit

Sigles, codes pays et guide du lecteur

AI	Intelligence artificielle
DCO	Organisation de coopération numérique
EGDI	Indice de développement de l'administration en ligne (Nations Unies)
fsQCA	Analyse qualitative comparée en ensembles flous
CCG	Conseil de coopération du Golfe (CCG)
GCI	Indice mondial de cybersécurité (UIT)
HCI	Indice du capital humain (composante de l'EGDI)
UIT	Union internationale des télécommunications (UIT)
NCSI	Indice national de cybersécurité (e-Governance Academy)
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)
SDAIA	Autorité saoudienne des données et de l'intelligence artificielle
ONU DAES	Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (DAES)

Codes pays et drapeaux

 ARE Émirats arabes unis	 SAU Arabie saoudite
 QAT Qatar	 BHR Bahreïn
 KWT Koweït	 OMN Oman
 EGY Égypte	 MAR Maroc
 TUN Tunisie	 DZA Algérie
 LBY Libye	 MRT Mauritanie
 JOR Jordanie	 LBN Liban
 PSE État de Palestine	 SYR République arabe syrienne
 IRQ Irak	 YEM Yémen
 SDN Soudan	 DJI Djibouti
 SOM Somalie	 COM Comores

Guide du lecteur

Dans les figures et les tableaux, les États sont désignés par leur drapeau et leur code ISO3. Les zones géographiques sont le Golfe ; l'Afrique du Nord ; le Levant et l'Irak ; la mer Rouge, la Corne de l'Afrique et l'océan Indien. « n.d. » signifie non déclaré dans la source ; une valeur manquante n'est jamais traitée comme une valeur faible. Sauf mention contraire, les données renvoient à la version 2025 du jeu de données.



I

État des lieux : la gouvernance de l'IA dans la région arabe

Ce chapitre présente la vue d'ensemble régionale. Il introduit les cinq stades de maturité réglementaire et l'Indice arabe de gouvernance de l'IA, décrit la répartition des 22 États membres de la Ligue des États arabes et compare quatre zones géographiques. Il fixe le cadre des chapitres thématiques qui suivent.

Messages clés

- Dix États ont adopté une stratégie nationale d'IA et neuf disposent d'un organe de gouvernance dédié. Une loi consacrée à l'IA reste à venir dans les 22.
- Trois États sont au stade avancé, trois au stade intermédiaire, trois au stade émergent, quatre au stade initial et neuf au stade naissant.
- Les scores de l'indice vont de 91,8 à 12,6. La moyenne du Golfe est de 78,4, celle de l'Afrique du Nord de 49,2 et celle du Levant et de l'Irak de 32,5.
- Les stades et les scores décrivent des cadres publiés et des indices tiers. Ils offrent une carte pour l'apprentissage entre pairs, non un jugement sur les choix de politique nationale.

Cinq stades de maturité réglementaire

Le Lab code chaque État selon des indicateurs cumulatifs tirés de documents primaires : stratégie nationale d'IA, organe de gouvernance dédié, loi sur la protection des données en vigueur, dispositif de classification des risques, bac à sable réglementaire et nombre d'instruments réglementaires relatifs à l'IA. Ces indicateurs sont agrégés en cinq stades, de naissant à avancé.

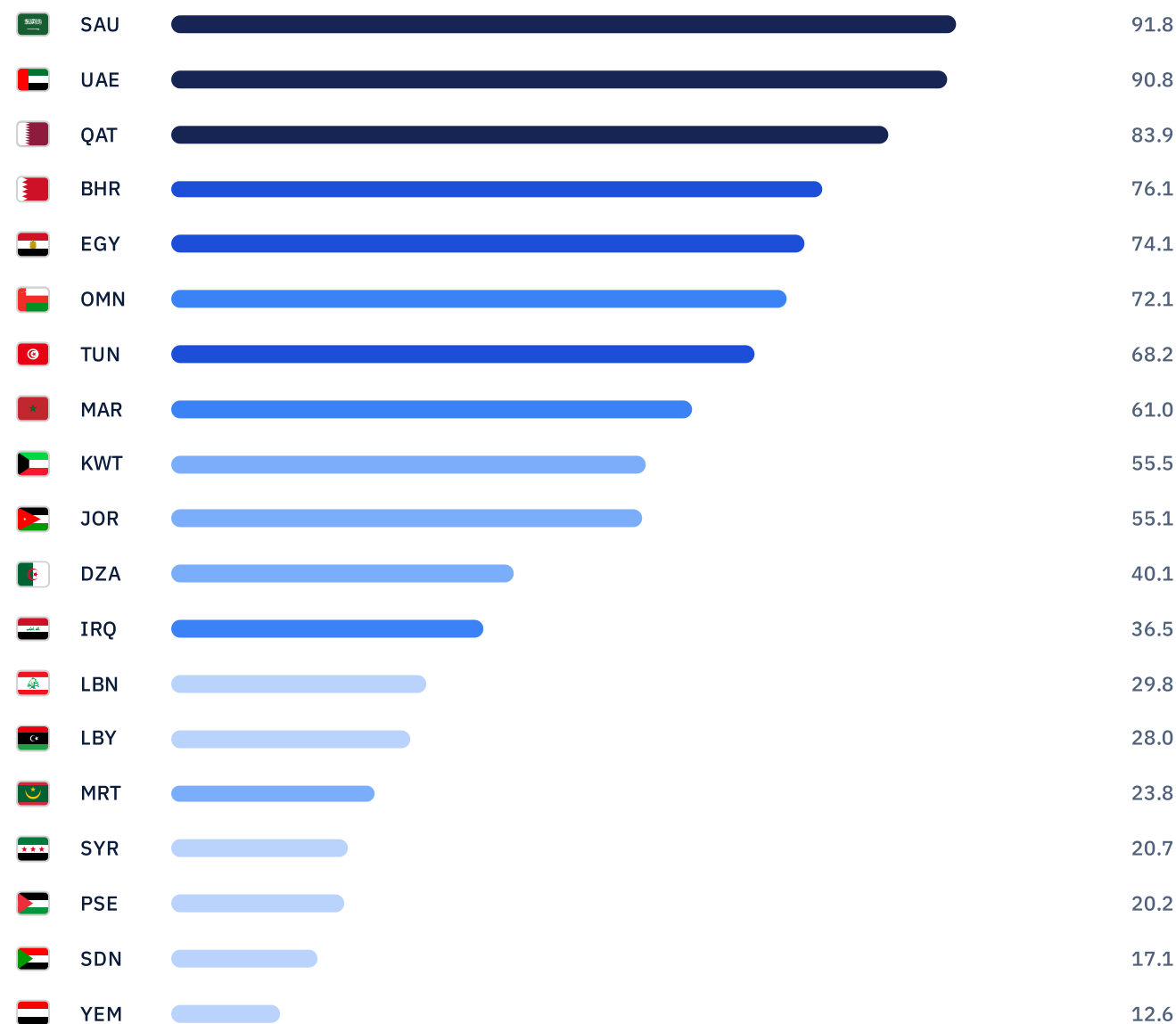
Le stade avancé (Émirats arabes unis, Arabie saoudite et Qatar) associe plusieurs instruments contraignants à une loi sur la protection des données effectivement appliquée, à un organe dédié de niveau fédéral ou primo-ministériel, à une classification des risques et à des bacs à sable. Au stade intermédiaire (Bahreïn, Égypte et Tunisie), la loi sur la protection des données, la stratégie et l'organe dédié sont en place. Les États émergents (Oman, Maroc et Irak) ont adopté ou élaborent une stratégie, avec un appui législatif partiel. Les États au stade initial (Koweït, Algérie, Jordanie et Mauritanie) disposent de dispositifs formels limités. Neuf États sont au stade naissant, pour la plupart en contexte fragile ou touché par un conflit.



Avancé (3)
 Intermédiaire (3)
 Émergent (3)
 Initial (4)
 Naissant (9)

L'Indice arabe de gouvernance de l'IA

Figure 1.1. Indice arabe de gouvernance de l'IA 2025



Note : quatre piliers, à poids égal ; trois piliers sur quatre sont requis. Les Comores, Djibouti et la Somalie ne sont pas notés. La Mauritanie, le Soudan, l'État de Palestine et le Yémen sont notés sur trois piliers.

Source : calculs de l'auteur à partir du jeu de données du Lab (Ben Brik et al., 2025), d'Oxford Insights (2025), de l'ONU DAES (2024) et de l'UIT (2024).

Encadré 1.1. Construction de l'indice

L'indice est la moyenne de quatre piliers, sur une échelle de 0 à 100 et à poids égal : maturité réglementaire (stade du Lab, rééchelonné de 0 à 100), préparation à l'IA (Oxford Insights, 2025), administration numérique (indice EGDI de l'ONU 2024, multiplié par 100) et cybersécurité (indice mondial de cybersécurité de l'UIT 2024).

La pondération égale est une convention, non un résultat. Les classements composites peuvent varier selon les pondérations et les choix de normalisation (Ben Brik, 2026a) ; les valeurs des piliers sont donc présentées à côté de chaque score.

Trois États du Golfe occupent les trois premières positions. Bahreïn, l'Égypte et la Tunisie suivent et forment un groupe où loi sur la protection des données, stratégie nationale et organe dédié sont tous en place. Oman et le Maroc affichent des scores de cybersécurité supérieurs à 80 ; le Koweït et la Jordanie atteignent le milieu de la cinquantaine grâce à l'administration numérique et à la cybersécurité. Les États au stade naissant se situent sous 30 lorsqu'ils peuvent être notés.

Tableau 1.1.
Scores de l'indice et piliers

État	Stade	Indice	Régulation	Préparation	Administration numérique	Cybersécurité
 SAU	Avancé	91.8	100.0	71.6	96.0	99.5
 UAE	Avancé	90.8	100.0	69.9	95.3	98.1
 QAT	Avancé	83.9	100.0	58.6	82.4	94.5
 BHR	Intermédiaire	76.1	75.0	59.6	92.0	77.9
 EGY	Intermédiaire	74.1	75.0	59.1	67.0	95.5
 OMN	Émergent	72.1	50.0	56.7	85.8	96.0
 TUN	Intermédiaire	68.2	75.0	42.2	69.3	86.2
 MAR	Émergent	61.0	50.0	43.1	68.4	82.4
 KWT	Initial	55.5	25.0	43.8	78.1	75.1
 JOR	Initial	55.1	25.0	56.1	68.5	71.0
 DZA	Initial	40.1	25.0	42.0	59.6	34.0
 IRQ	Émergent	36.5	50.0	29.4	45.7	20.7
 LBN	Naissant	29.8	0.0	34.3	54.5	30.4

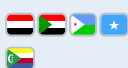
État	Stade	Indice	Régulation	Préparation	Administration numérique	Cybersécurité
 LBY	Naissant	28.0	0.0	28.4	54.7	28.8
 MRT	Initial	23.8	25.0	27.6	n/a	18.9
 SYR	Naissant	20.7	0.0	21.7	38.9	22.1
 PSE	Naissant	20.2	0.0	35.5	n/a	25.2
 SDN	Naissant	17.1	0.0	16.2	n/a	35.0
 YEM	Naissant	12.6	0.0	14.5	23.2	n/a

Note. n.d. = pilier non disponible.

Quatre zones géographiques

Tableau 1.2.

Synthèse par zone géographique

Zone	États	Membres	Indice moyen	Préparation à l'IA 2025 (moyenne)	GCI de l'UIT (moyenne)	Répartition par stade
Golfe	6		78.4	60.0	90.2	Avancé 3, Intermédiaire 1, Émergent 1, Initial 1
Afrique du Nord	6		49.2	40.4	57.6	Intermédiaire 2, Émergent 1, Initial 2, Naissant 1
Levant et Irak	5		32.5	35.4	33.9	Émergent 1, Initial 1, Naissant 3
Mer Rouge, Corne de l'Afrique et océan Indien	5		14.9	15.3	35.0	Naissant 5

Note. Les moyennes sont calculées sur les États disposant de données ; l'indice moyen de la zone mer Rouge, Corne de l'Afrique et océan Indien ne couvre que le Soudan et le Yémen.

Où la région est inégale

La dispersion diffère fortement selon le pilier (tableau 1.3). Le coefficient de variation est de 0,89 pour la régulation, contre 0,52 pour la cybersécurité, 0,40 pour la préparation à l'IA et 0,30 pour l'administration

numérique. La région est bien plus inégale dans l’institutionnalisation de la gouvernance de l’IA que dans les capacités administratives et techniques sur lesquelles elle repose. L’inégalité déterminante est institutionnelle, non technologique.

Ce constat a un corollaire pratique. Des capacités qu’il a fallu une décennie pour construire, telles que les plateformes d’administration en ligne et les agences de cybersécurité, existent déjà dans de nombreux États dépourvus de cadre pour l’IA. Pour ces États, le coût marginal de l’institutionnalisation est faible, point développé au chapitre 10.

L’inégalité déterminante est institutionnelle, non technologique.

Tableau 1.3.
Dispersion des scores par pilier

Pilier	États	Moyenne	Écart-type	Coefficient de variation	Minimum	Maximum
Régulation	19	40.8	36.5	0.89	0.0	100.0
Préparation à l’IA	19	42.6	16.9	0.40	14.5	71.6
Administration numérique	16	67.5	20.2	0.30	23.2	96.0
Cybersécurité	18	60.6	31.3	0.52	18.9	99.5

Note. Écart-type de population calculé sur les États disposant de données. Le coefficient de variation est l’écart-type divisé par la moyenne.

Références

Ben Brik, A. (2026a). When rankings disagree: A robustness analysis of artificial intelligence readiness composite indicators. *Quality & Quantity*. <https://doi.org/10.1007/s11135-026-03044-x>

Ben Brik, A., Gilbert, N., & Pycińska, M. (2025). *Arab AI Governance Lab Dataset* [Data set]. Harvard Dataverse. <https://doi.org/10.7910/DVN/MOVIFA>

International Telecommunication Union. (2024). *Global Cybersecurity Index 2024*. ITU.

Oxford Insights. (2020–2025). *Government AI Readiness Index* (annual editions). CC BY-SA 4.0.

United Nations Department of Economic and Social Affairs. (2018–2024). *E-Government Survey* (biennial editions). United Nations.

2

Régulation et institutions

Ce chapitre examine l'architecture formelle de la gouvernance de l'IA : stratégies, organes dédiés, instruments réglementaires, loi sur la protection des données et alignement international. Il compare les modèles institutionnels en usage et recense les initiatives législatives en cours.

Messages clés

- Dix États ont adopté une stratégie nationale d’IA et neuf disposent d’un organe de gouvernance dédié. Une loi consacrée à l’IA reste à venir dans les 22.
- Le projet de loi sur l’IA de Bahreïn (38 articles, approuvé par le Conseil consultatif en avril 2024) est l’initiative législative la plus avancée de la région.
- L’Arabie saoudite, les EAU et le Qatar réunissent 27 des 53 instruments réglementaires relatifs à l’IA codés.
- Huit États ont adopté une loi sur la protection des données, instrument sur lequel repose l’essentiel du contrôle actuel de l’IA ; la combinaison d’instruments dominante associe droit souple, règles sectorielles et législation sur la cybercriminalité.

10

stratégies nationales d’IA

9

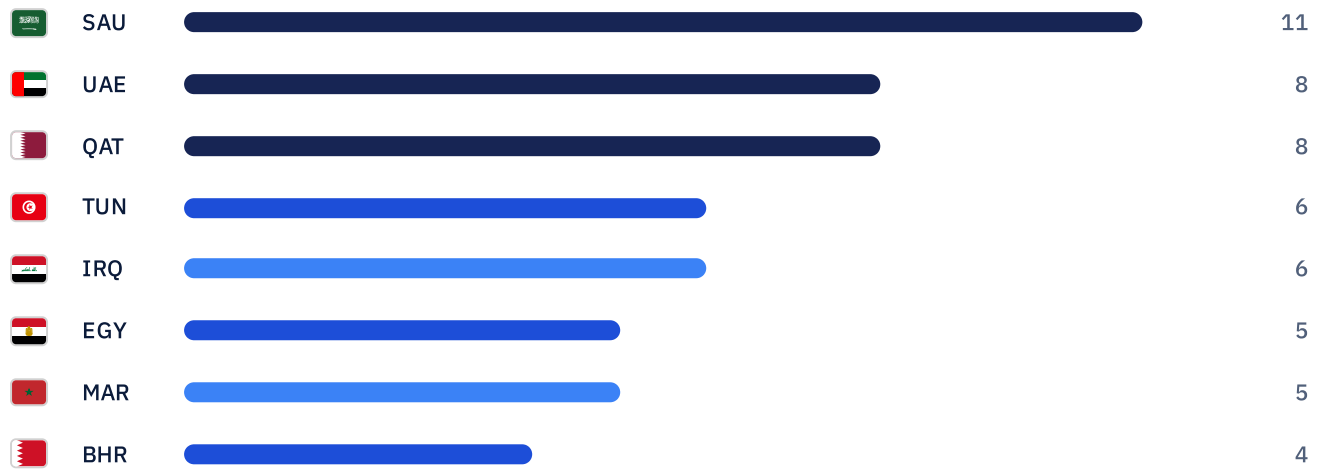
États dotés d’un organe dédié

53

instruments relatifs à l’IA codés

La gouvernance régionale repose sur des combinaisons de droit souple, de lois sur la protection des données, de règles sectorielles et de législation sur la cybercriminalité. L’Arabie saoudite compte le plus grand nombre d’instruments relatifs à l’IA (11) et d’organes de gouvernance (6) ; les Émirats arabes unis et le Qatar suivent avec huit instruments chacun.

Figure 2.1. Instruments réglementaires relatifs à l'IA par État

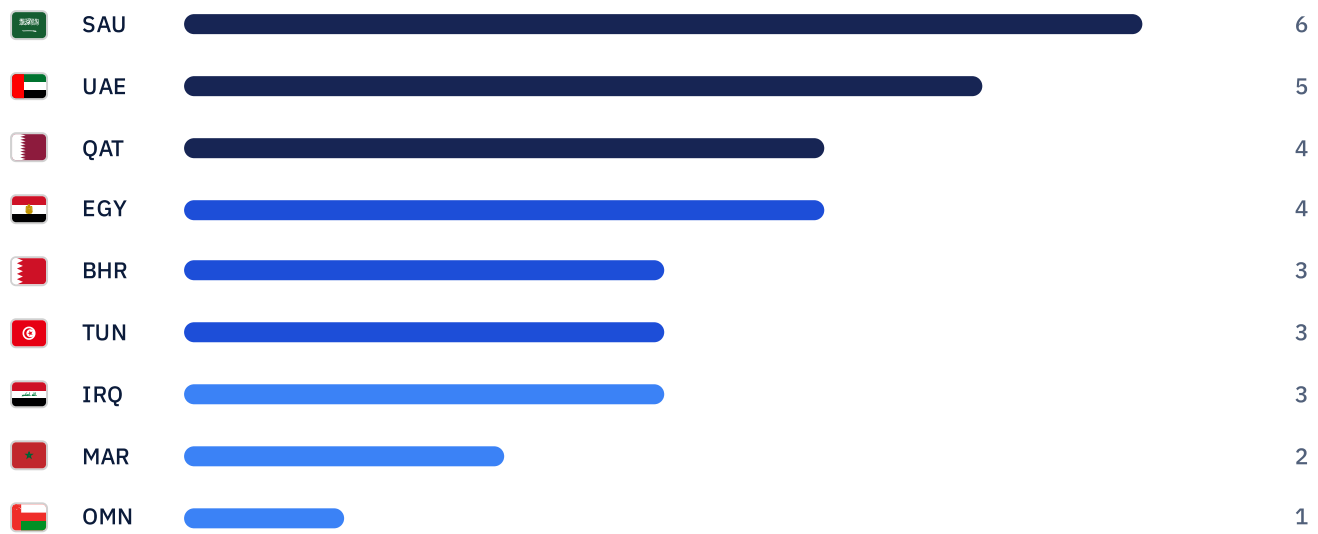


Note : les États sans instrument codé ne sont pas représentés.
Source : jeu de données du Lab (Ben Briki et al., 2025), table F1 ; pages pays de Regulations.AI.

Encadré 2.1. Le projet de loi sur l'IA à Bahreïn

En avril 2024, le Conseil consultatif de Bahreïn a approuvé un projet de loi sur la régulation de l'IA de 38 articles répartis en sept chapitres. Fondé sur un régime d'agrément, le projet prévoit une exigence de supervision humaine et des sanctions. S'il était adopté, il constituerait la première loi consacrée à l'IA dans la région et un texte de référence pour les parlements voisins.

Figure 2.2. Organes dédiés à la gouvernance de l’IA par État



Source : jeu de données du Lab (Ben Brik et al., 2025), table F1.

Encadré 2.2. Trois modèles d’application dans le Golfe

- Commande publique et expérimentation (Émirats arabes unis).** Droit souple et législation expérimentale, la commande publique servant de levier de conformité.
- Application directe (Arabie saoudite).** Une loi contraignante sur la protection des données, une classification des risques à quatre niveaux et des pouvoirs de contrôle direct exercés par la SDAIA.
- Règles sectorielles (Qatar).** Des orientations éthiques transversales et des exigences contraignantes pour l’IA dans les services financiers, par l’intermédiaire de la banque centrale.

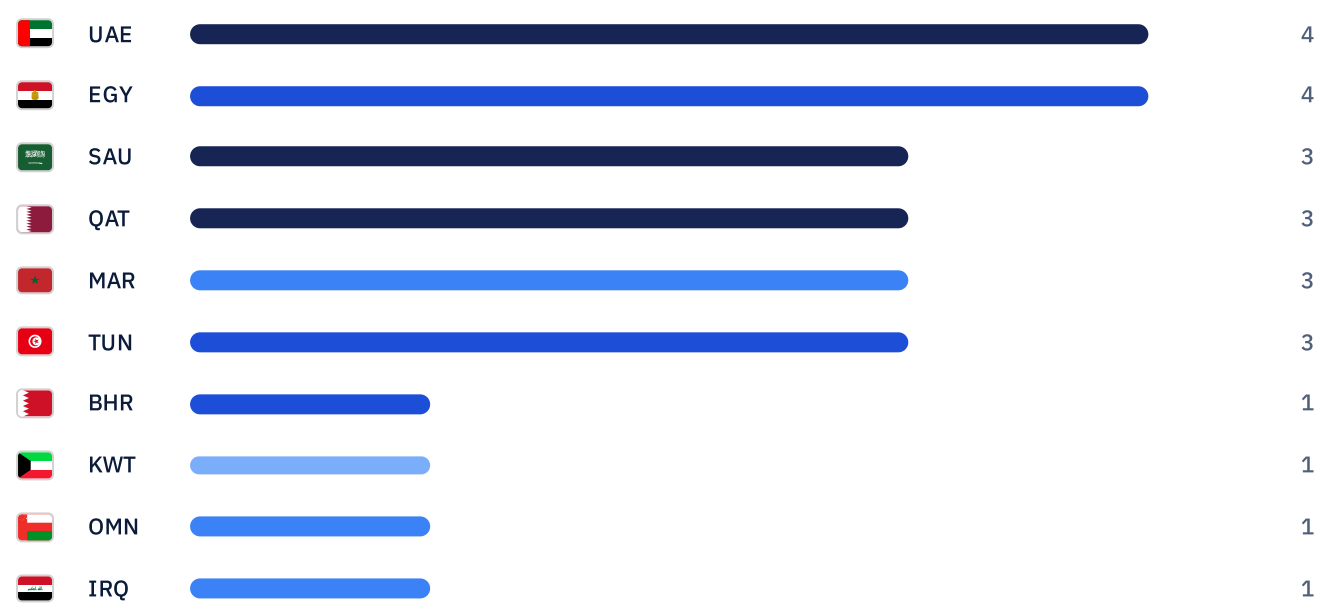
Hors du Golfe, l’Égypte est passée à une stratégie de deuxième génération, avec un passage progressif des lignes directrices aux règles contraignantes ; la Tunisie et le Maroc ancrent leurs cadres dans des lois anciennes sur la protection des données. L’alignement international est le plus large aux Émirats arabes unis et en Égypte (quatre cadres cités chacun).

Séquence et alignement

Les dates des lois sur la protection des données révèlent deux générations de fondations juridiques. La Tunisie (2004) et le Maroc (2009) ont légiféré plus d’une décennie avant l’apparition de toute stratégie nationale d’IA dans la région ; les lois du Golfe se concentrent entre 2016 et 2021, et l’Égypte a légiféré en 2020. Dans tous les cas, la loi a précédé ou accompagné la stratégie : c’est pourquoi les autorités de protection des données, là où elles existent, sont les plus anciens régulateurs concernés par l’IA dans la région et le point d’ancrage naturel du contrôle algorithmique.

L'alignement international augmente avec le stade réglementaire ($r = 0,87$). Les Émirats arabes unis et l'Égypte citent quatre cadres chacun ; l'Arabie saoudite, le Qatar, le Maroc et la Tunisie trois ; Bahreïn, le Koweït, Oman et l'Irak un ; neuf États aucun. L'alignement est un marqueur de l'institutionnalisation, non un substitut : aucun État ne combine un alignement élevé et un stade peu avancé.

Figure 2.3. Cadres internationaux d'IA cités, par État



Note : neuf États ne citent aucun cadre.

Source : jeu de données du Lab (Ben Brik et al., 2025), table F1.

Écarts et défis

Trois régularités ressortent du codage. (i) Les instruments suivent les institutions : dans les 19 États présentés, le nombre d'instruments relatifs à l'IA est corrélé à $r = 0,97$ avec le nombre d'organes dédiés, et aucun État n'a accumulé d'instruments sans avoir d'abord créé un organe pour les édicter. (ii) La protection des données vient en premier : chacun des huit États dotés d'une loi sur la protection des données dispose aussi d'une stratégie nationale d'IA, et aucun État au stade initial ou naissant n'a de telle loi codée. (iii) Deux anomalies de séquençement marquent la frontière du problème. L'Irak compte trois organes et six instruments sans loi sur la protection des données : ses instruments sont privés de la base juridique sur laquelle repose ailleurs le contrôle. La Mauritanie dispose d'une stratégie sans organe pour la mettre en œuvre.

La visibilité internationale est concentrée. L'Arabie saoudite réunit 64 des 91 initiatives enregistrées auprès de l'observatoire OCDE.AI (70 %) ; les Émirats arabes unis, l'Égypte, la Tunisie, le Maroc et l'Algérie se partagent le reste. L'enregistrement reflète l'effort de déclaration autant que l'activité : c'est l'une des raisons pour lesquelles le nombre d'initiatives ne doit pas être lu comme une mesure de la qualité de la gouvernance.

Pour le groupe avancé, le défi est le passage du droit souple à des obligations opposables : la force contraignante provient aujourd'hui de la loi sur la protection des données et, au Qatar, de la régulation financière,

non d'obligations propres à l'IA pesant sur les organismes publics. Pour le groupe intermédiaire, le défi tient à l'adoption et aux moyens ; le projet de Bahreïn attendait son passage au parlement au moment du codage.

Références

Ben Brik, A., Gilbert, N., & Pycińska, M. (2025). *Arab AI Governance Lab Dataset* [Data set]. Harvard Dataverse. <https://doi.org/10.7910/DVN/MOVIFA>

OECD. (n.d.). *OECD.AI Policy Observatory*. <https://oecd.ai>

3

Préparation et administration numérique

Ce chapitre examine dans quelle mesure les administrations publiques sont prêtes à concevoir, mettre en œuvre et contrôler une politique de l'IA. Il mobilise deux panels externes, le Government AI Readiness Index d'Oxford Insights (2020-2025) et l'indice EGDI de l'ONU (2018-2024), et discute la manière de lire les indices composites.

Messages clés

- L'Arabie saoudite est passée de la 52e à la 6e position de l'indice onusien d'administration en ligne entre 2018 et 2024, la plus forte progression de la région.
- Neuf des 17 États disposant de données comparables ont amélioré leur score de préparation à l'IA entre 2020 et 2025 ; l'Arabie saoudite (+15,34), la Jordanie (+14,31) et l'Égypte (+9,91) progressent le plus.
- L'Égypte montre qu'une amélioration régulière est possible hors du groupe à revenu élevé.
- L'édition 2025 d'Oxford Insights a révisé sa méthode : les variations entre 2023 et 2025 combinent évolutions réelles et effets de méthode.

52 → 6

Arabie saoudite, position à l'indice onusien

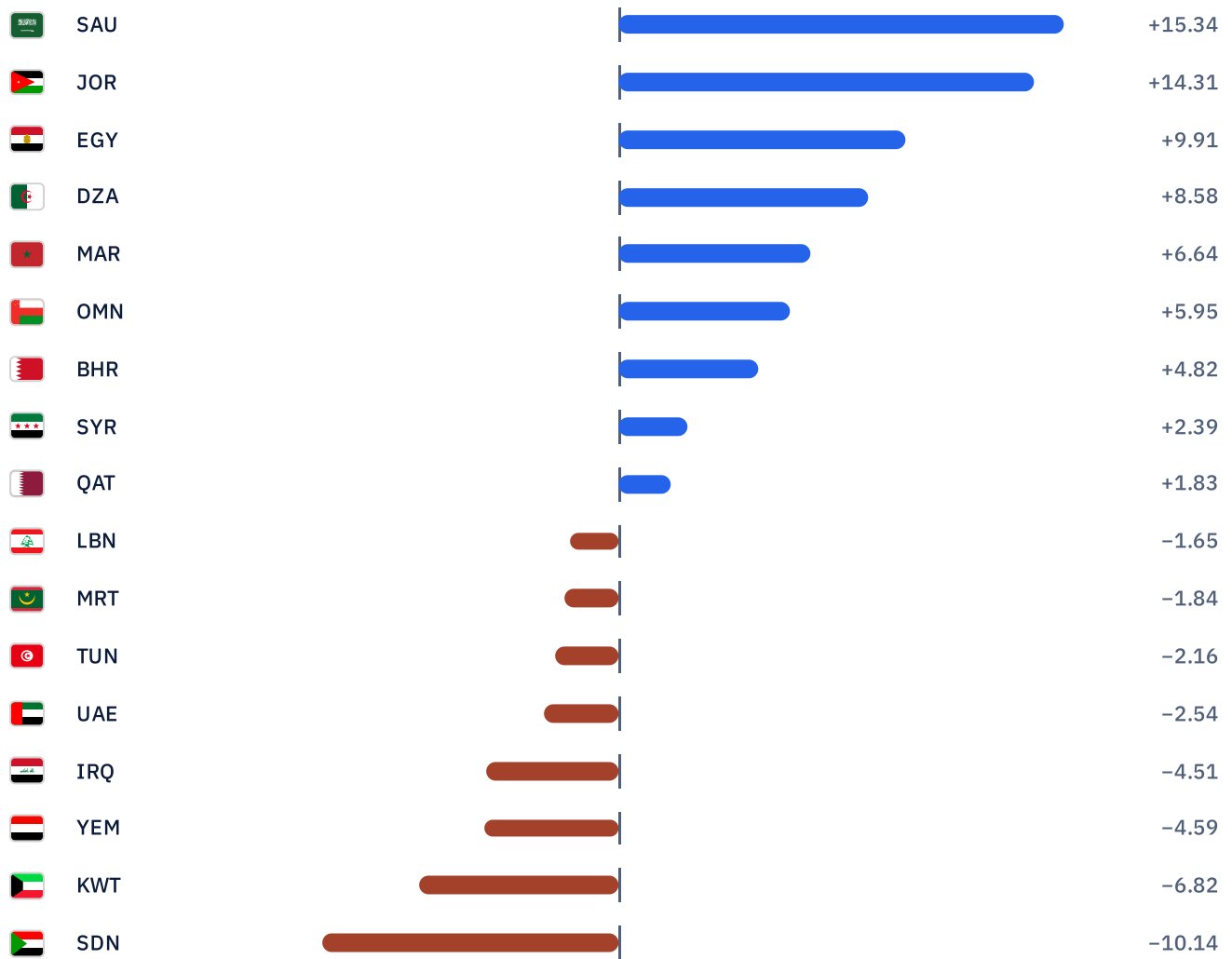
+9.91

Égypte, points de préparation depuis 2020

9 of 17

États en progression

Figure 3.1. Variation du score de préparation à l'IA, 2020-2025

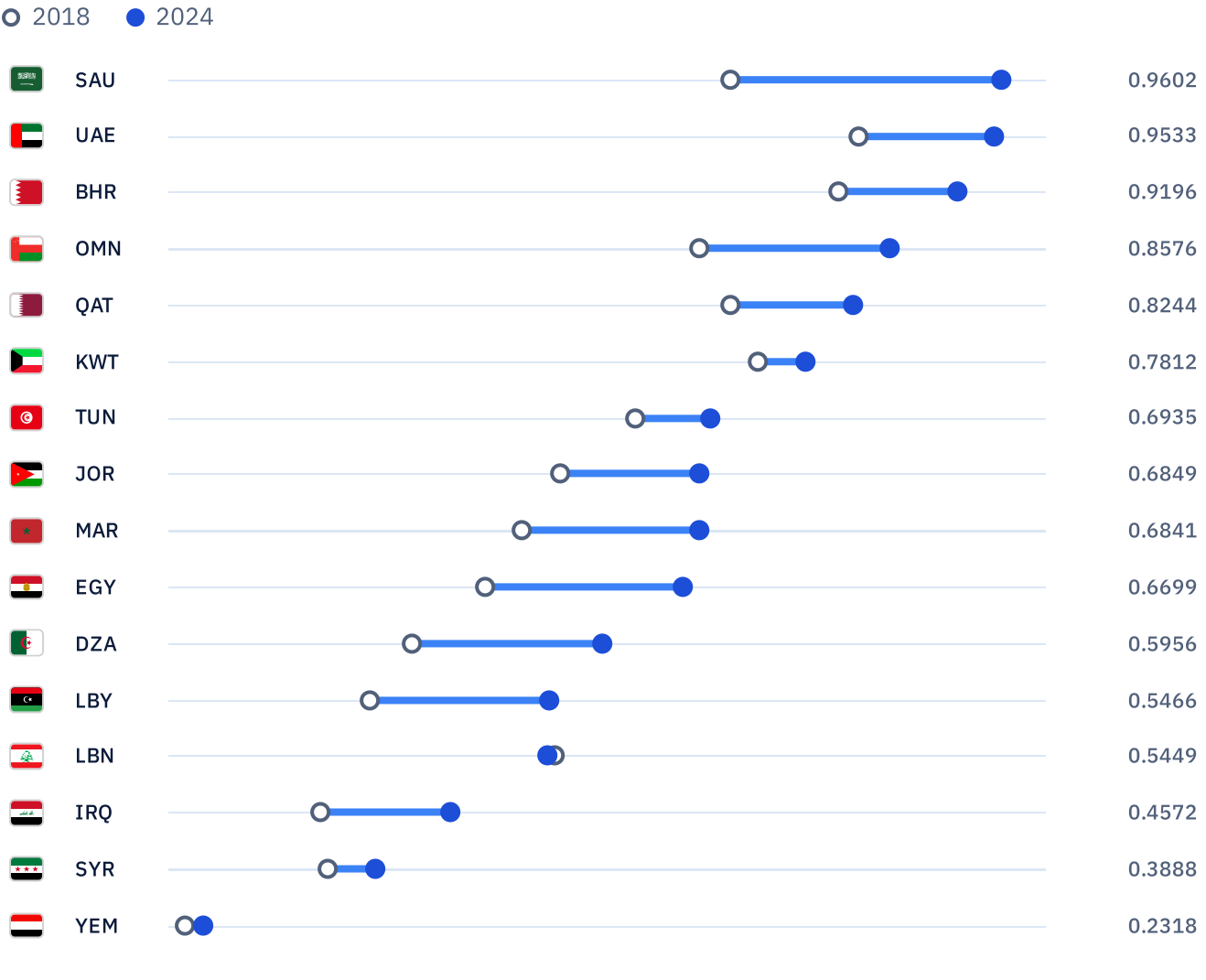


Note : la Libye et l'État de Palestine n'ont pas de valeur comparable pour 2020. L'édition 2025 a révisé la méthode des piliers.

Source : Oxford Insights (2020-2025) ; calculs de l'auteur.

Neuf États sur 17 ont amélioré leur score sur la période. L'Arabie saoudite a gagné 15,34 points et devancé les Émirats arabes unis en 2025 ; la Jordanie a gagné 14,31 points, l'Égypte 9,91 et l'Algérie 8,58. Huit États affichent en 2025 un score inférieur à celui de 2020, dont des États en contexte fragile ou touché par un conflit.

Figure 3.2. Indice de développement de l'administration en ligne, 2018 et 2024



Source : ONU DAES (2018, 2024).

À l'indice onusien, les plus fortes progressions reviennent à l'Arabie saoudite (de la 52e à la 6e position), à Oman (63e à 41e), aux Émirats arabes unis (21e à 11e) et à Bahreïn (26e à 18e). L'Égypte, le Maroc, l'Algérie et la Jordanie ont également amélioré leur position.

La région diverge : les États partis de plus haut ont davantage progressé.

Convergence ou divergence ?

Le panel de préparation révèle une divergence, non un rattrapage. Parmi les 17 États observés aux deux dates, l'écart-type des scores d'Oxford Insights est passé de 14,07 en 2020 à 17,40 en 2025, et la corrélation entre le

niveau de 2020 et la variation ultérieure est positive ($r = 0,27$) : les États partis de plus haut ont eu tendance à gagner davantage. La moyenne du Golfe est passée de 56,92 à 60,02 ; celle des autres États de 33,56 à 35,10.

L'administration numérique raconte une histoire semblable, à un niveau plus élevé. Chacun des 16 États disposant de données, sauf le Liban, a amélioré son score EGD I entre 2018 et 2024, et la moyenne régionale est passée de 0,559 à 0,675. La moyenne du Golfe a progressé de 0,135 et celle des autres États de 0,105 : l'écart absolu s'est donc creusé de 0,303 à 0,333, et la dispersion des scores est passée de 0,178 à 0,202.

Tableau 3.1.

Dispersion et moyennes de groupe, première et dernière année

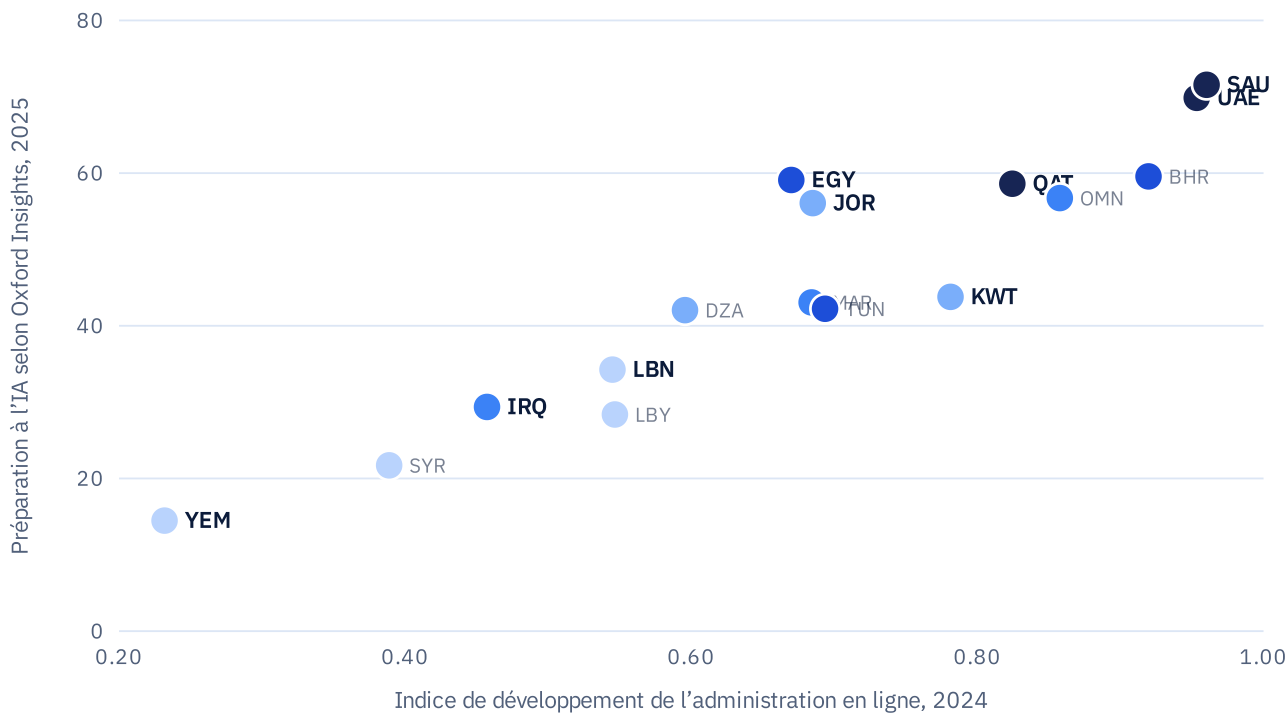
Panel	Première année	Dernière année	Écart-type, première année	Écart-type, dernière année	Moyenne du Golfe, début	Moyenne du Golfe, fin	Autres États, début	Autres États, fin
Préparation à l'IA, Oxford Insights (n = 17)	2020	2025	14.07	17.40	56.92	60.02	33.56	35.10
Indice EGD I des Nations Unies (n = 16)	2018	2024	0.178	0.202	0.748	0.883	0.445	0.550

Note. Écart-type de population calculé sur les États observés aux deux dates.

Deux implications en découlent. Les gains de préparation suivent l'investissement institutionnel durable, non le seul revenu : la Jordanie et l'Égypte, toutes deux hors du groupe à revenu élevé, enregistrent les deuxième et troisième gains les plus importants, tandis que le Koweït et les Émirats arabes unis reculent. Et comme les scores composites réagissent aux révisions de méthode, des variations de quelques points d'une année sur l'autre ne devraient pas guider l'action publique ; la tendance sur cinq ans est le signal le plus fiable.

Une capacité, deux mesures

Figure 3.3. Préparation à l’IA (2025) et développement de l’administration en ligne (2024)



Note : seize États disposent des deux scores.
Source : Oxford Insights (2025) ; ONU DAES (2024).

Les deux panels sont fortement corrélés ($r = 0,93$, $n = 16$). Il faut y voir deux mesures d’une même capacité administrative sous-jacente, non une confirmation indépendante l’une de l’autre. La volatilité de court terme est considérable : entre 2023 et 2025, la variation absolue moyenne des scores de préparation a été de 3,87 points et huit États sur 19 ont progressé, contre neuf sur 17 sur l’ensemble de la période ouverte en 2020.

Encadré 3.1. Lire les indices composites avec prudence

Les indices composites condensent de nombreux indicateurs en un seul chiffre. Les classements peuvent changer lorsque les pondérations, la normalisation ou le traitement des données manquantes changent (Ben Brik, 2026a), et les scores peuvent suivre avec retard le changement institutionnel, comme le montre la série libanaise. Ce rapport associe donc chaque score composite à des éléments institutionnels tirés de documents primaires.

Références

- Ben Brik, A. (2026a). When rankings disagree: A robustness analysis of artificial intelligence readiness composite indicators. *Quality & Quantity*. <https://doi.org/10.1007/s11135-026-03044-x>
- Oxford Insights. (2020–2025). *Government AI Readiness Index* (annual editions). CC BY-SA 4.0.
- United Nations Department of Economic and Social Affairs. (2018–2024). *E-Government Survey* (biennial editions). United Nations.

4

Production scientifique

Ce chapitre examine la production scientifique en IA et les ressources qui la soutiennent, et s'interroge sur le lien entre capacité de recherche et capacité de régulation.



Messages clés

- L'Arabie saoudite (1 189), l'Irak (679) et l'Égypte (669) dominent les publications indexées en IA en 2023 parmi les États disposant de données.
- Production scientifique et maturité réglementaire n'évoluent pas de concert : l'Irak, la Jordanie et l'Algérie abritent des communautés de recherche plus importantes que ne le laisserait attendre leur stade réglementaire.
- Ces communautés de recherche constituent une capacité d'absorption pour les régulateurs ; les liens consultatifs formels entre universités et autorités de l'IA restent rares.
- Les publications des EAU manquent dans les données 2025 ; les comparaisons portent donc sur les seuls États disposant de données.

1,189

publications en IA, Arabie saoudite
2023

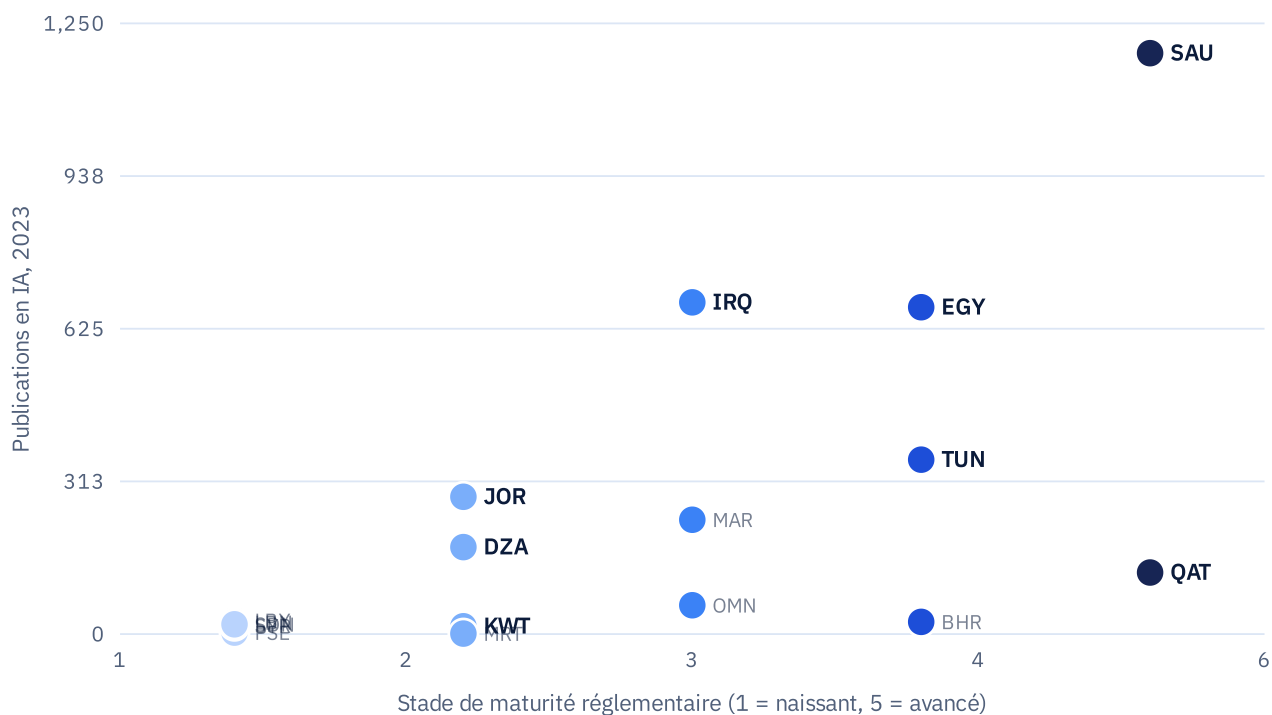
679

publications en IA, Irak 2023

9

États déclarant leur dépense de R-D

Figure 4.1. Maturité réglementaire et publications en IA, 2023



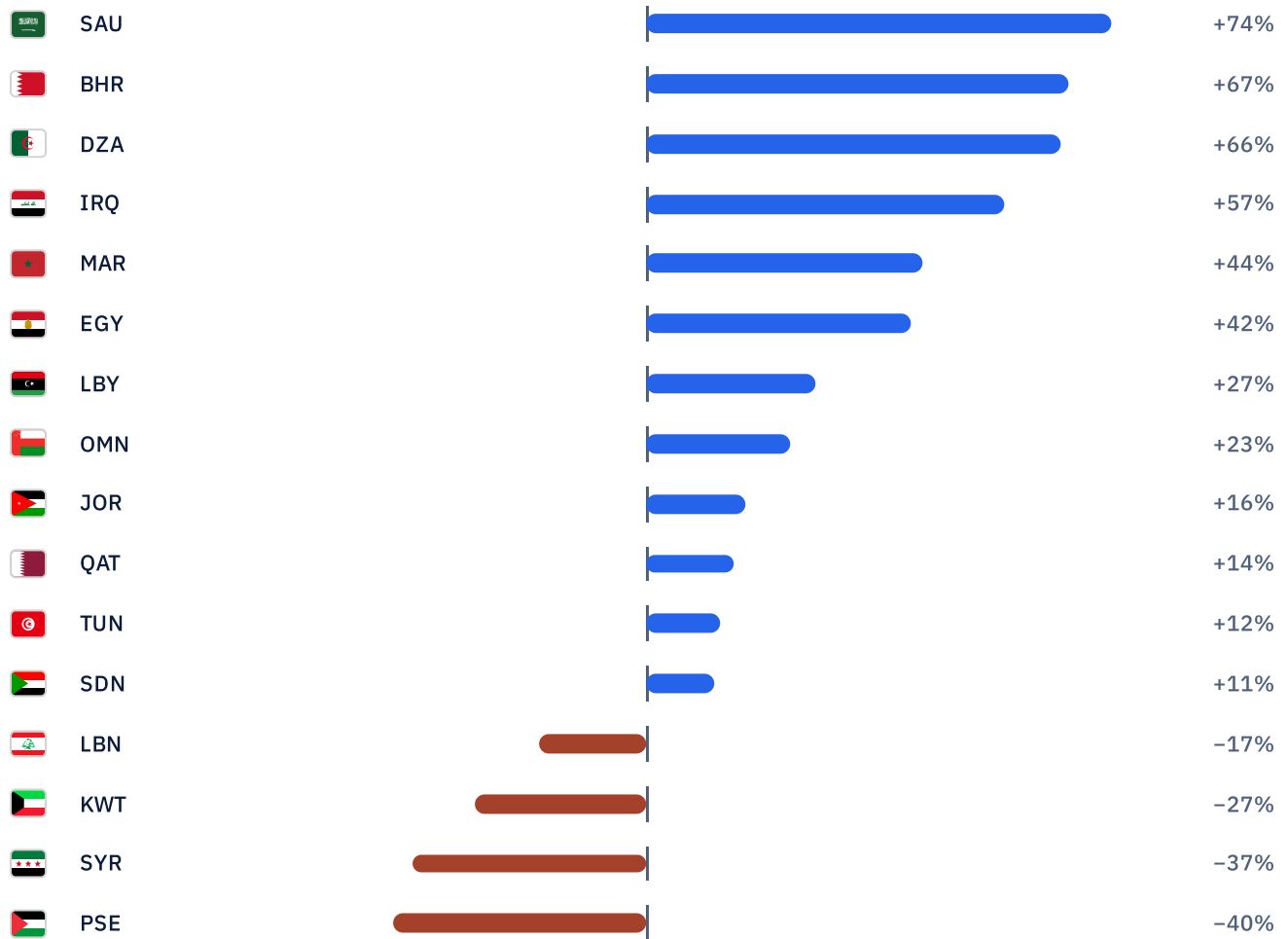
Note : les publications des EAU ne sont pas disponibles dans les données 2025.

Source : jeu de données du Lab (Ben Brik et al., 2025), tables F1 et F2 ; OCDE.AI (Scopus, comptages fractionnaires).

Encadré 4.1. Une communauté de recherche comme atout réglementaire : l'Irak

L'Irak a enregistré 679 publications indexées en IA en 2023, au deuxième rang des États disposant de données, pour une dépense de recherche déclarée de 0,04 % du PIB. Un Comité suprême placé auprès du Premier ministre a été créé en août 2024. Des liens consultatifs formels entre les universités et ce comité permettraient à l'État de mobiliser cette expertise pendant la préparation de la loi sur la protection des données.

Figure 4.2. Variation des publications indexées en IA, 2020-2023 (%)



Note : seize États disposent de comptages pour les deux années.

Source : OCDE.AI (Scopus, comptages fractionnaires) ; calculs de l'auteur.

Écarts et défis

La production scientifique est concentrée et sa répartition évolue. L'Arabie saoudite, l'Irak et l'Égypte ont produit 65 % des 3 906 publications indexées recensées pour 2023. Entre 2020 et 2023, la production a progressé de 74 % en Arabie saoudite, de 67 % à Bahreïn, de 66 % en Algérie et de 57 % en Irak ; elle a reculé au Koweït (27 %), au Liban (17 %), en République arabe syrienne (37 %) et dans l'État de Palestine (de cinq publications à trois). De tous les corrélats du stade réglementaire examinés dans ce rapport, la production scientifique est la plus faible (ρ de Spearman = 0,66, contre 0,84 pour la préparation à l'IA), ce qui confirme que communautés scientifiques et institutions de régulation suivent des trajectoires distinctes.

La dépense de recherche ne prédit pas la production. Parmi les huit États qui déclarent les deux, l'Égypte (1,03 % du PIB, 669 publications) et la Tunisie (0,75 %, 357) associent dépense et production, l'Arabie saoudite produit le plus avec 0,56 %, et l'Irak produit 679 publications avec 0,04 %. À ce niveau de dépense, la

production repose sur l'effort des enseignants-chercheurs, non sur des programmes financés, ce qui la rend fragile et la laisse sans lien avec le processus de décision publique.

Références

Ben Brik, A., Gilbert, N., & Pycińska, M. (2025). *Arab AI Governance Lab Dataset* [Data set]. Harvard Dataverse. <https://doi.org/10.7910/DVN/MOVIFA>

OECD. (n.d.). *OECD.AI Policy Observatory*. <https://oecd.ai>

World Bank. (2023). *World Development Indicators*. World Bank.



Capital humain et capacités

Ce chapitre examine si les États disposent des personnes nécessaires pour doter, faire fonctionner et contrôler les institutions prévues par leurs stratégies, et si les compétences de la population se convertissent en services publics.

Messages clés

- Les EAU ont gagné 0,26 et l'Arabie saoudite 0,10 à l'indice du capital humain de l'ONU entre 2018 et 2024.
- Le capital humain a reculé dans huit des 16 États disposant de données, dont tous les États en contexte fragile ou touché par un conflit.
- Les stratégies dépendent de la capacité administrative des spécialistes et des agents de terrain ; là où le capital humain est sous pression, l'appui à la mise en œuvre importe le plus.
- La participation en ligne varie de 0,96 à 0,01 dans la région.

+0.26

gain des EAU à l'indice du capital humain

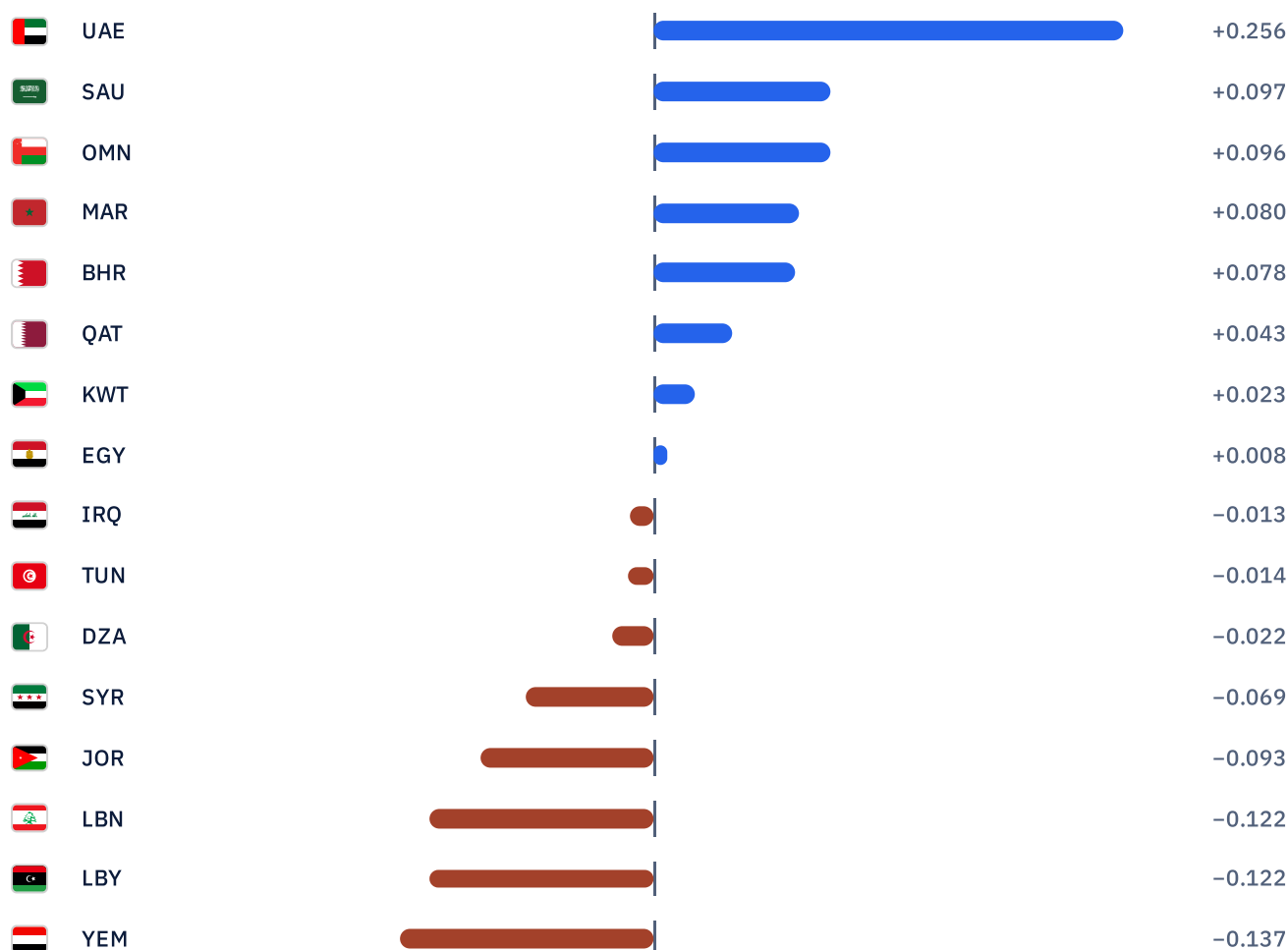
8 of 16

États où le capital humain a reculé

0.96

score le plus élevé de participation en ligne

Figure 5.1. Indice du capital humain, variation 2018-2024



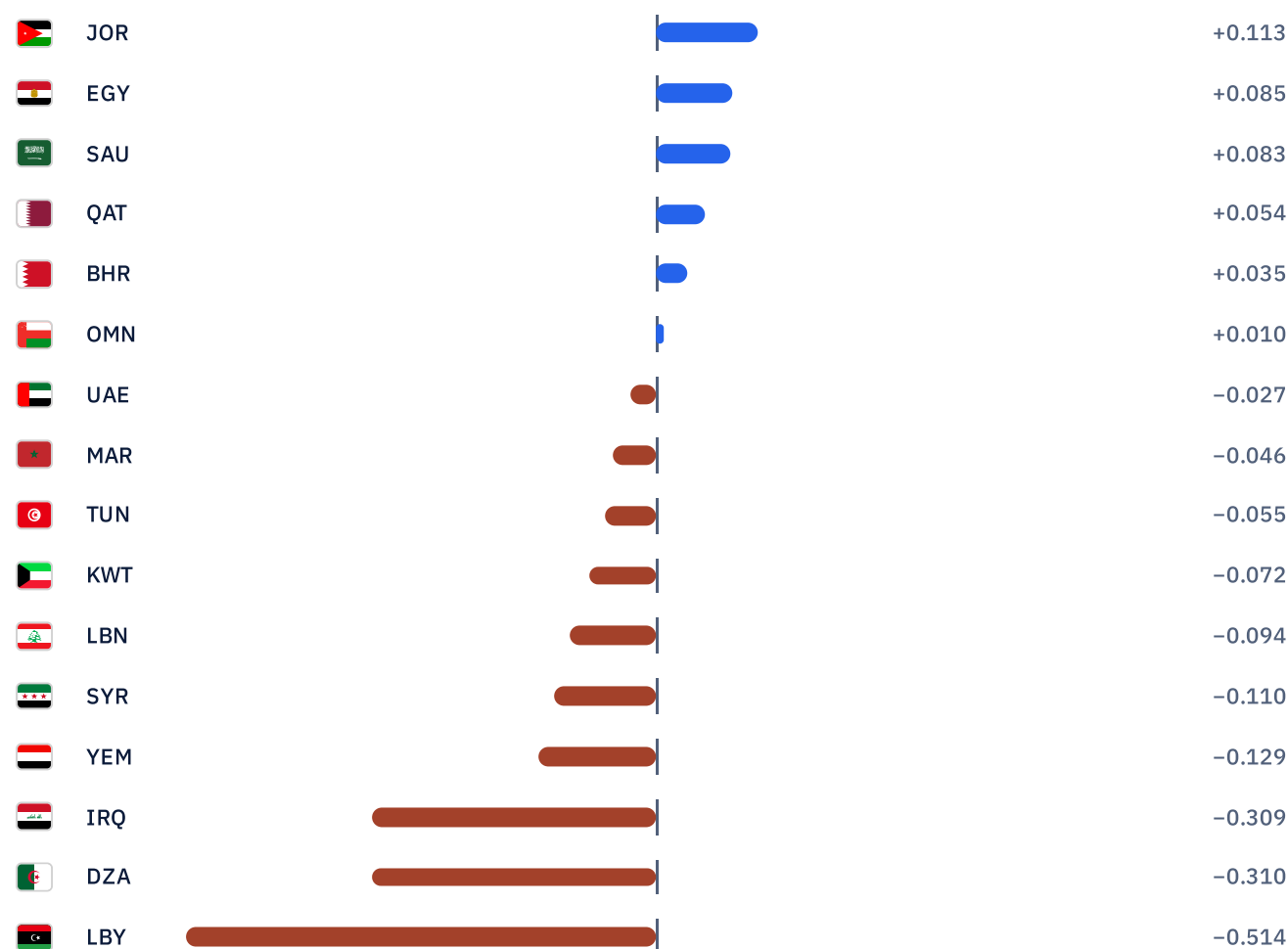
Note : seize États disposent de données de sous-indices.

Source : ONU DAES (2018, 2024) ; calculs de l'auteur.

Les Émirats arabes unis ont gagné 0,26 et l'Arabie saoudite 0,10. Le capital humain a reculé dans huit États sur 16, dont tous les États en contexte fragile ou touché par un conflit disposant de données. Les stratégies dépendent des régulateurs, des ingénieurs et des agents publics qui les mettent en œuvre ; là où le capital humain est sous pression, l'appui à la mise en œuvre et les programmes régionaux de formation importent le plus.

L'érosion est la plus forte là même où l'administration publique devra être reconstruite.

Figure 5.2. Indice des services en ligne moins indice du capital humain, 2024



Note : une valeur positive signifie que l'offre de services en ligne dépasse ce que laisserait attendre le score de capital humain.

Source : ONU DAES (2024) ; calculs de l'auteur.

Écarts et défis

Les données sur le capital humain sont plus tranchées. La moyenne régionale de l'indice du capital humain est restée stable entre 2018 et 2024 (de 0,645 à 0,651), mais cette moyenne masque un clivage : les États du Golfe ont gagné 0,099 en moyenne, tandis que l'Irak, le Liban, la Libye, la République arabe syrienne et le Yémen ont perdu 0,092. L'érosion est la plus forte là même où l'administration publique devra être reconstruite. Pour ces États, la contrainte qui pèse sur la gouvernance de l'IA n'est pas l'absence de stratégie, mais la disponibilité d'agents formés pour doter toute institution qu'une stratégie viendrait à créer.

La comparaison de l'indice des services en ligne avec l'indice du capital humain montre quelles administrations convertissent les compétences en services. La Jordanie (+0,113), l'Égypte (+0,085) et l'Arabie saoudite (+0,083) offrent davantage en ligne que ne le laisserait attendre leur score de capital humain. La Libye (-0,514),

l'Algérie (−0,310) et l'Irak (−0,309) disposent d'un capital humain qui ne se reflète pas dans les services numériques. Pour la gouvernance de l'IA, le second groupe est le plus révélateur : les compétences existent dans la population, mais non dans l'appareil d'État. La participation en ligne augmente avec le stade réglementaire ($r = 0,71$), avec des exceptions dans les deux sens.

Références

United Nations Department of Economic and Social Affairs. (2018–2024). *E-Government Survey* (biennial editions). United Nations.



6

Infrastructures numériques

Ce chapitre passe en revue la connectivité et l'architecture des réseaux comme conditions préalables de l'IA dans le secteur public, et s'interroge sur leur adéquation avec les cadres de gouvernance.



Messages clés

- Six États déclarent un taux d'utilisation d'Internet supérieur à 95 % de la population.
- L'utilisation d'Internet en Irak a progressé de 47,8 points de pourcentage entre 2018 et 2023, l'expansion la plus rapide de la région.
- Connectivité et gouvernance de l'IA sont découplées : deux États dont l'indice d'infrastructure télécom dépasse 0,96 n'ont pas de stratégie d'IA codée.
- Le Koweït et la Mauritanie reposent presque entièrement sur les réseaux mobiles, ce qui n'est pas sans incidence sur la résilience.

6

États au-dessus de 95 %
d'utilisateurs d'Internet

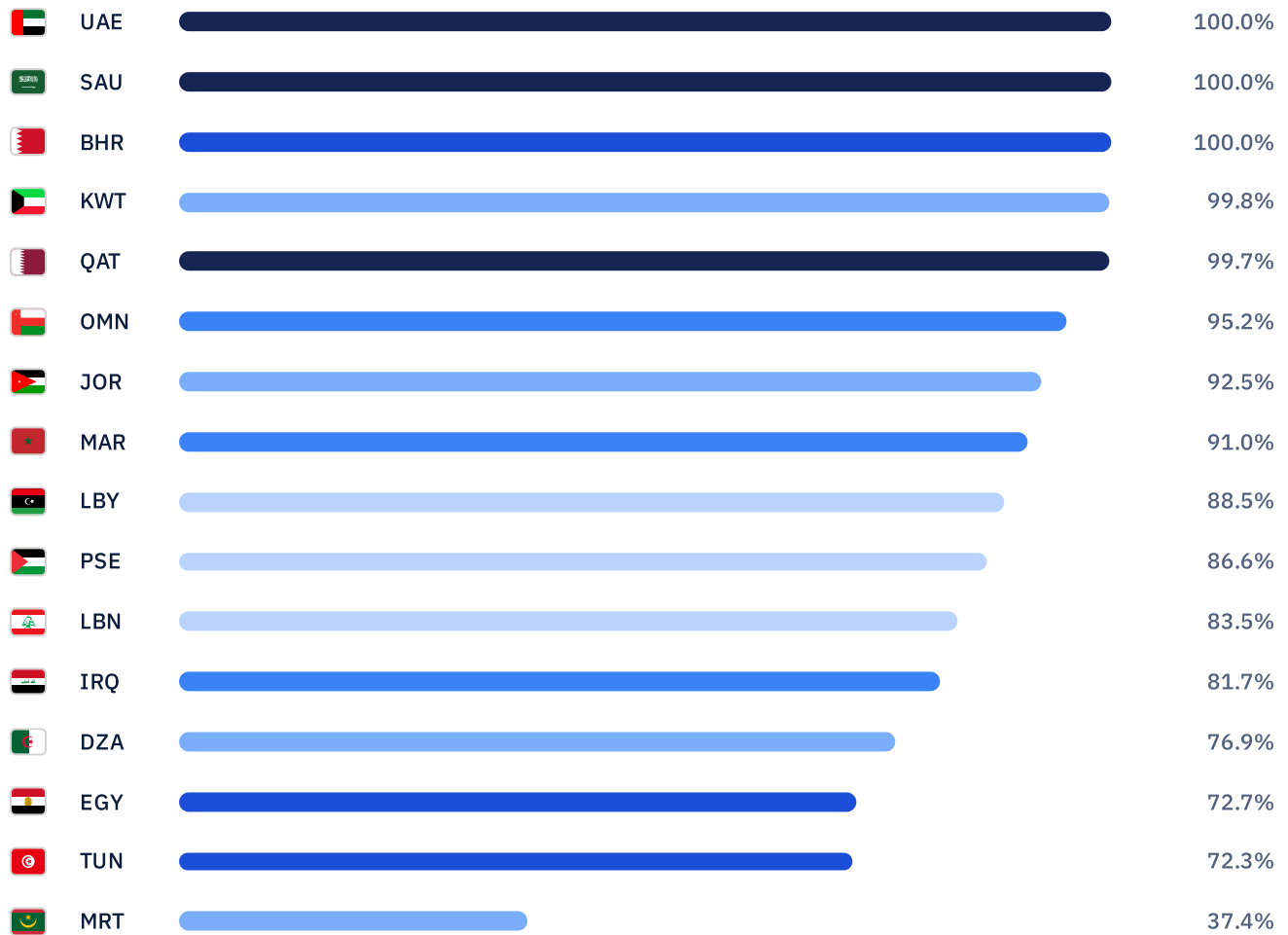
+47.8 pp

utilisateurs d'Internet, Irak 2018 à
2023

1.000

indice d'infrastructure télécom, EAU

Figure 6.1. Utilisateurs d'Internet, 2023 (% de la population)

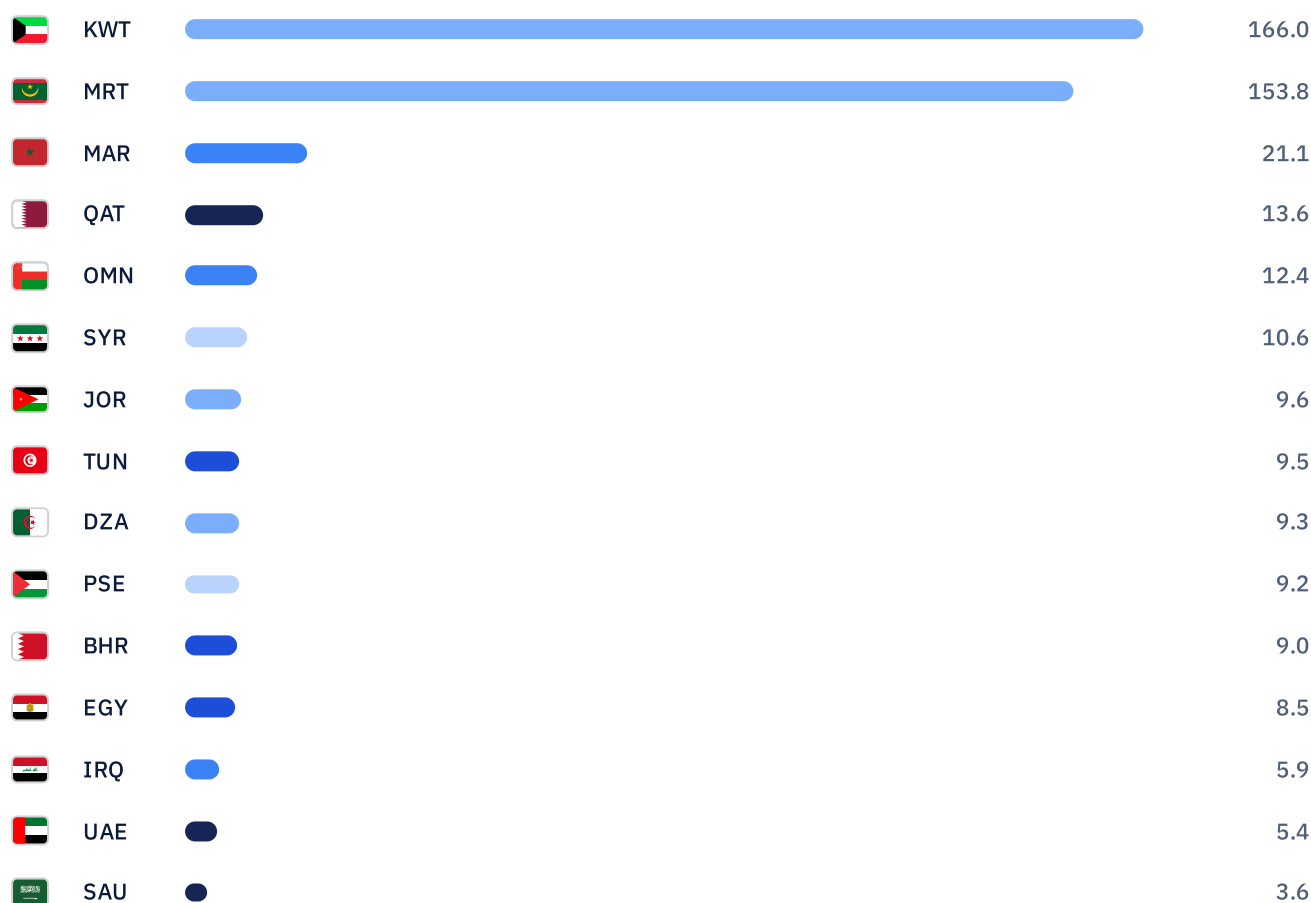


Note : le Soudan, la République arabe syrienne et le Yémen ne déclarent pas de valeur récente ; une valeur manquante n'est pas une valeur faible.

Source : Banque mondiale (2023).

Six États déclarent un taux d'utilisation d'Internet supérieur à 95 %. En Irak, ce taux a progressé de 47,8 points entre 2018 et 2023 ; le Maroc, la Jordanie, l'Égypte et l'Algérie ont chacun gagné plus de 25 points. La connectivité a progressé plus vite que les cadres de l'IA : deux États dont l'indice d'infrastructure télécom dépasse 0,96 n'ont pas de stratégie d'IA codée.

Figure 6.2. Abonnements mobiles pour un abonnement au haut débit fixe, 2023



Note : quinze États déclarent les deux séries.

Source : Banque mondiale (2023) ; calculs de l'auteur.

Écarts et défis

L'architecture des réseaux ajoute une dimension de résilience. Le Koweït compte 166 abonnements mobiles pour un abonnement au haut débit fixe et la Mauritanie 154, contre un ratio inférieur à 10 dans neuf des 15 États disposant de données. L'IA du secteur public, gourmande en données, dépend de la capacité fixe ; là où celle-ci est mince, les stratégies d'informatique en nuage et de centres de données portent une charge plus lourde. Dans cinq États (Algérie, Irak, Libye, République arabe syrienne et Yémen), l'indice des services en ligne est inférieur à 0,35 et la participation en ligne à 0,20 : l'État numérique tourné vers le public, sur lequel reposeraient des services d'IA, reste à construire.

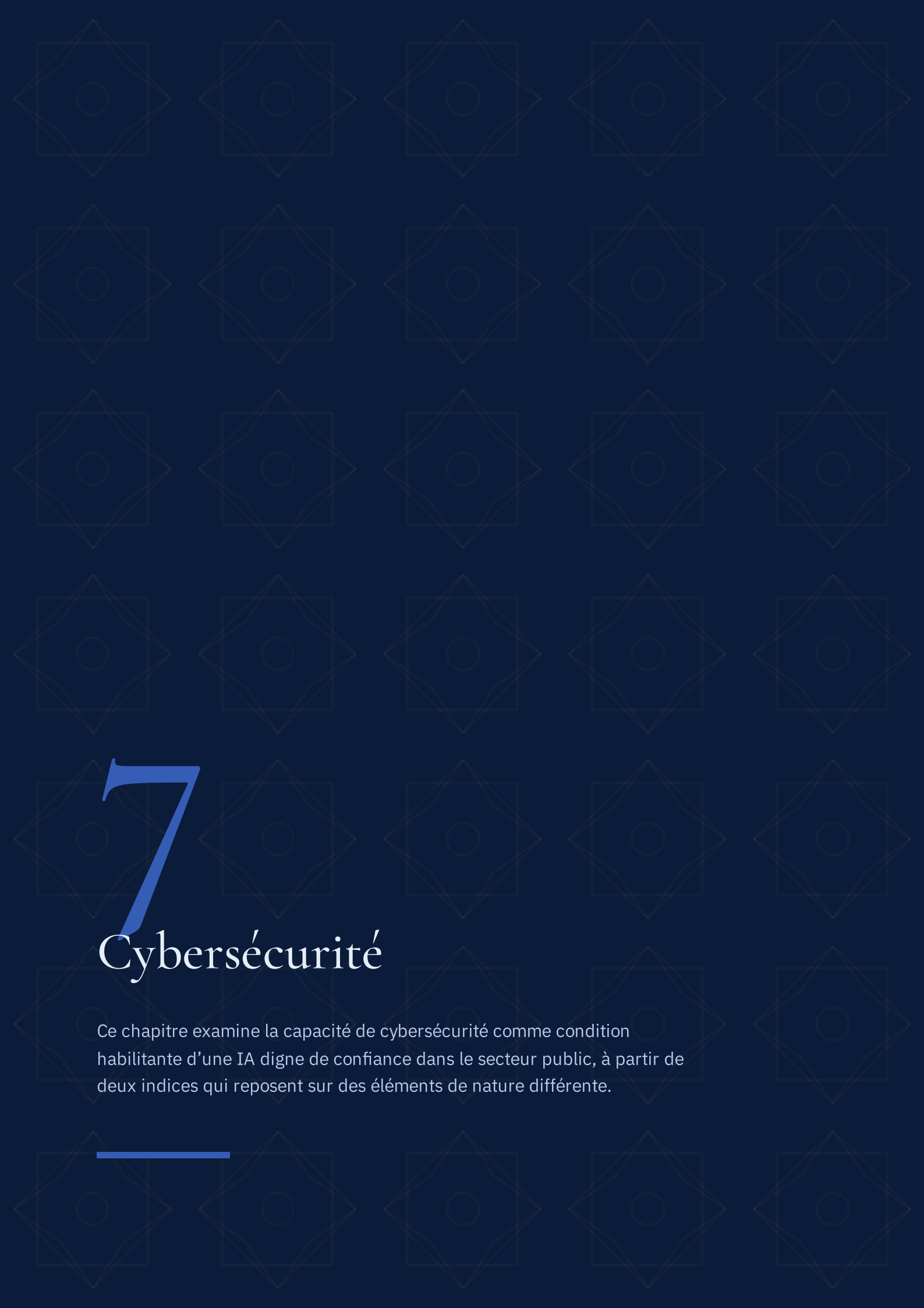
Parmi les mesures de capacité, l'infrastructure est le corrélat le plus faible du stade réglementaire : le taux d'utilisation d'Internet est corrélé au stade à $r = 0,30$ et l'indice d'infrastructure télécom à $r = 0,60$. Six États ont gagné plus de 20 points de taux d'utilisation d'Internet en cinq ans (Irak, Algérie, Jordanie, Maroc, Égypte et

État de Palestine) : une large part des utilisateurs s'est donc connectée avant qu'existe le moindre cadre sur la décision automatisée.

Références

United Nations Department of Economic and Social Affairs. (2018–2024). *E-Government Survey* (biennial editions). United Nations.

World Bank. (2023). *World Development Indicators*. World Bank.



7

Cybersécurité

Ce chapitre examine la capacité de cybersécurité comme condition habilitante d'une IA digne de confiance dans le secteur public, à partir de deux indices qui reposent sur des éléments de nature différente.

Messages clés

- Cinq États dépassent 94 à l'indice mondial de cybersécurité de l'UIT : l'Arabie saoudite, les EAU, Oman, l'Égypte et le Qatar.
- Huit États se situent sous 36, pour la plupart en contexte fragile ou touché par un conflit.
- L'indice de l'UIT et l'indice national de cybersécurité concordent assez bien ($r = 0,83$, $n = 15$), mais divergent pour plusieurs États du Golfe.
- Des institutions de cybersécurité solides, comme à Oman, peuvent servir de plateforme au contrôle de l'IA lorsque les organes dédiés sont encore peu étoffés.

5

États au-dessus de 94 à l'indice de l'UIT

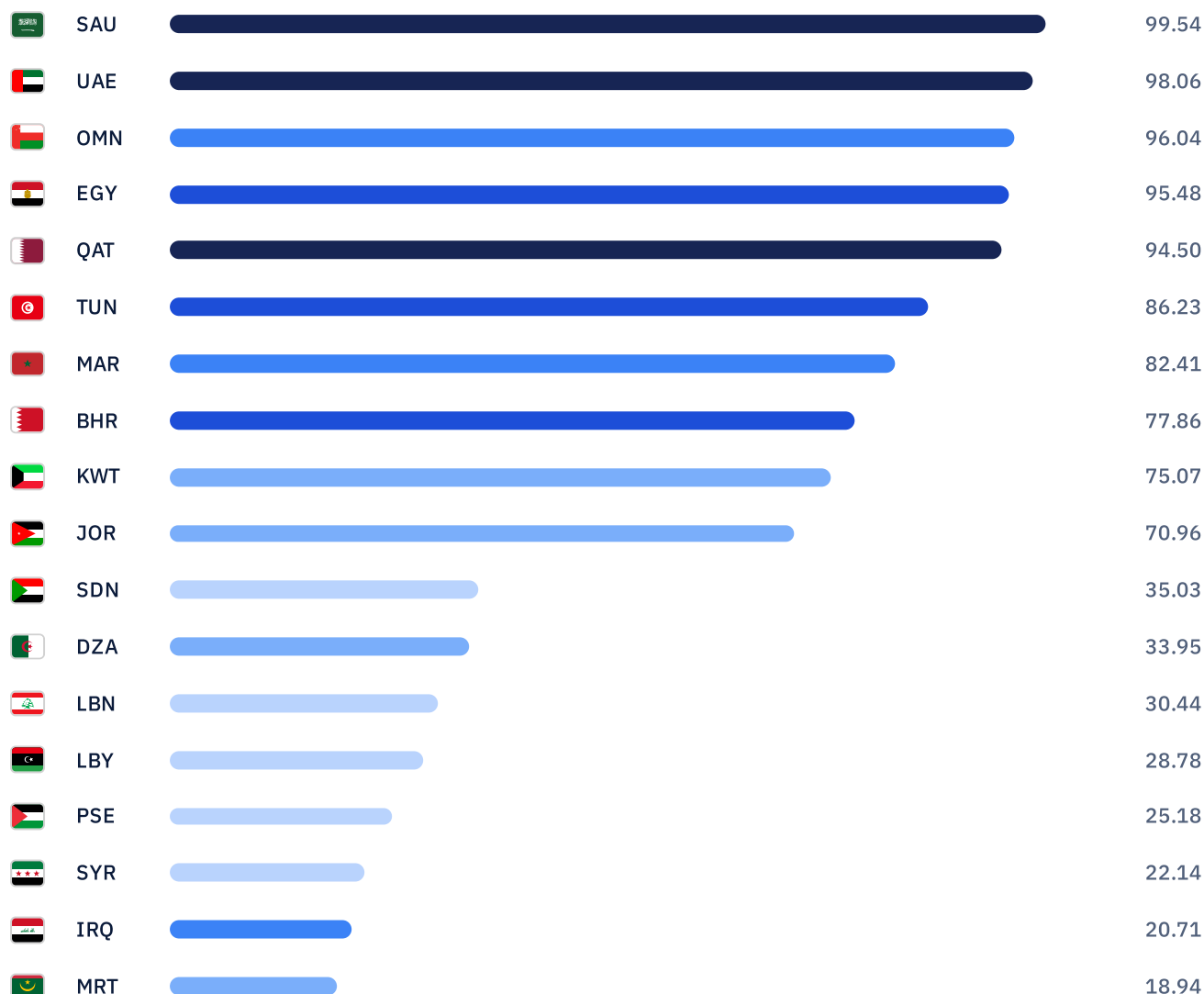
$r = 0.83$

concordance entre deux indices

96.04

score UIT d'Oman

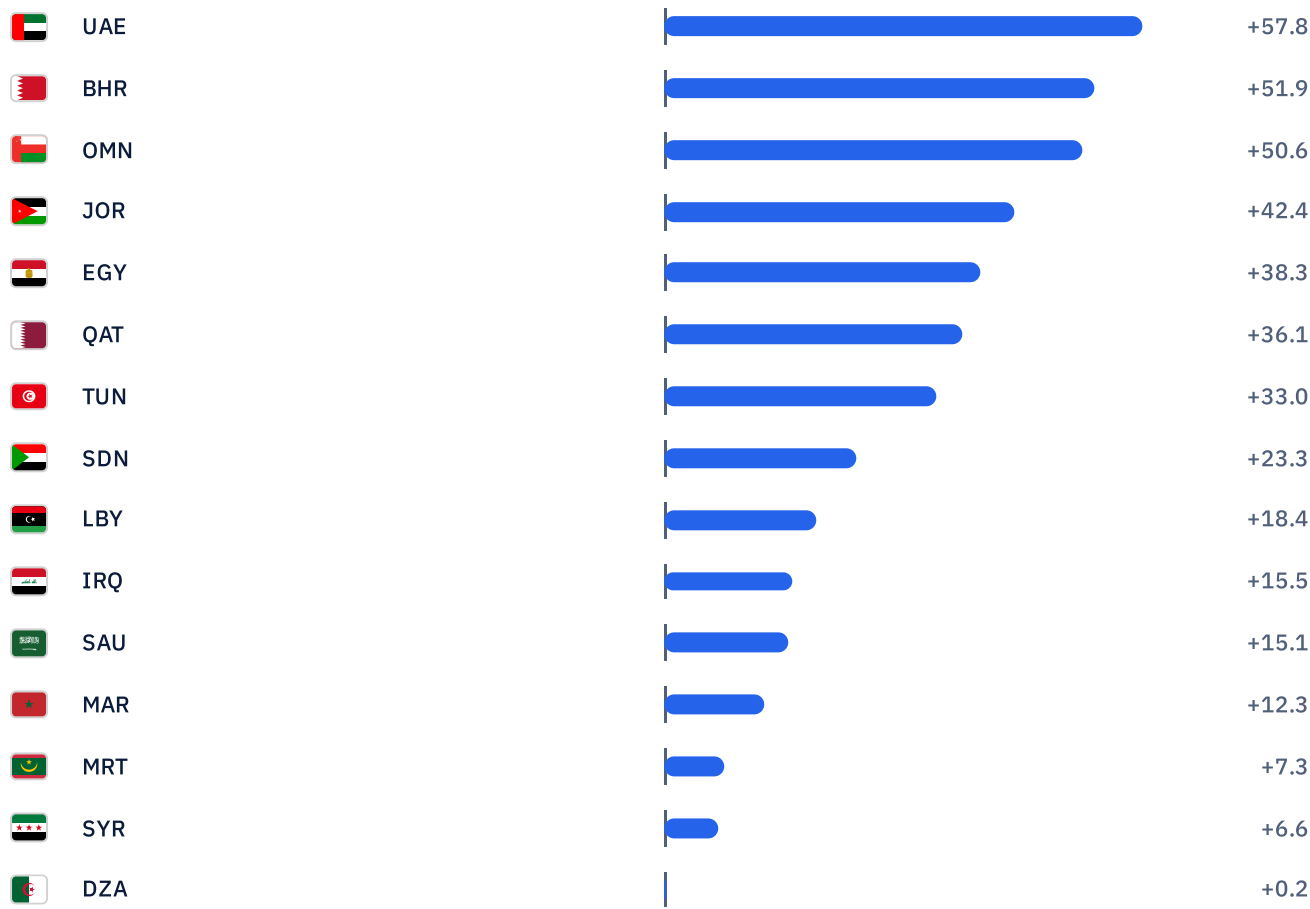
Figure 7.1. Indice mondial de cybersécurité de l'UIT



Source : UIT (2024).

Cinq États dépassent 94 à l'indice de l'UIT : l'Arabie saoudite, les Émirats arabes unis, Oman, l'Égypte et le Qatar. L'indice de l'UIT et l'indice national de cybersécurité concordent assez bien dans la région ($r = 0,83$, $n = 15$). Là où les institutions de cybersécurité sont solides et les organes de l'IA encore peu étoffés, comme à Oman, les premières peuvent accueillir les fonctions initiales de contrôle de l'IA.

Figure 7.2. Écart entre les scores GCI (UIT) et NCSI (points)



Note : quinze États disposent des deux scores.
Source : UIT (2024) ; e-Governance Academy (s.d.) ; calculs de l'auteur.

Écarts et défis

Les deux indices de cybersécurité reposent sur des éléments différents. L'indice de l'UIT enregistre des engagements selon cinq piliers (juridique, technique, organisationnel, capacités, coopération), pour l'essentiel à partir de questionnaires nationaux ; l'indice national de cybersécurité note des éléments publiquement vérifiables de mesures mises en œuvre. L'écart entre les deux est donc instructif. Il dépasse 50 points aux Émirats arabes unis (57,8), à Bahreïn (51,9) et à Oman (50,6), et 40 points en Jordanie (42,4) ; il est proche de zéro en Algérie (0,2). L'Arabie saoudite est le seul État au-dessus de 80 aux deux indices. Un écart important ne révèle pas une sécurité faible ; il montre que la capacité mise en œuvre est moins visible dans les éléments publics que les engagements déclarés, ce qui importe dès lors que des systèmes d'IA fonctionnent sur la même infrastructure.

L'indice national de cybersécurité est publié avec un niveau de développement numérique ; l'écart entre les deux indique si la sécurité suit le rythme de la numérisation. Le Maroc (+23,2), l'Arabie saoudite (+20,5) et l'Égypte (+10,2) sécurisent davantage que ne le laisserait attendre leur niveau de développement numérique. Bahreïn

(-39,2), la Libye (-30,7), les Émirats arabes unis (-28,6) et la Jordanie (-25,5) se sont numérisés plus vite que leurs mesures de sécurité publiquement documentées. Dans ces États, l'IA du secteur public fonctionnerait sur des fondations dont la sécurité est la moins documentée.

Références

e-Governance Academy. (n.d.). *National Cyber Security Index*. <https://ncsi.ega.ee>

International Telecommunication Union. (2024). *Global Cybersecurity Index 2024*. ITU.

8

Langue, culture et communication

Ce chapitre aborde l'IA comme une question culturelle et communicationnelle : modèles de langue arabe, sources des cadres éthiques nationaux et gouvernance des systèmes d'IA qui médiatisent la communication publique.

Messages clés

- Cinq États sont codés comme conduisant un programme souverain de modèle de langue arabe : les EAU, l'Arabie saoudite, le Qatar, l'Égypte et la Tunisie.
- Les documents nationaux d'éthique s'inspirent surtout des textes de l'OCDE, de l'UNESCO, de l'IEEE et de l'UE ; un cadre éthique ancré dans les traditions jurisprudentielles de la région reste une possibilité ouverte.
- Les bacs à sable réglementaires se concentrent sur la finance et la santé ; les systèmes d'IA qui médiatisent la communication publique échappent largement aux cadres actuels.
- Huit États disposent d'un dispositif formel de classification des risques.

5

programmes de modèles de langue arabe souverains

8

dispositifs de classification des risques

3

États citant le manuel d'éthique du CCG

Figure 8.1. États codés comme conduisant un programme souverain de modèle de langue arabe



Note : en surbrillance, les Émirats arabes unis, l'Arabie saoudite, le Qatar, l'Égypte et la Tunisie.
Source : jeu de données du Lab (Ben Brik et al., 2025), table F1 et profils qualitatifs D1.

Encadré 8.1. Cinq approches nationales des modèles de langue arabe

- Émirats arabes unis.** Falcon a été publié avec des poids ouverts ; Jais a été développé avec l'arabe pour langue centrale.
- Arabie saoudite.** ALLaM et l'entreprise nationale d'IA HUMAIN relient les technologies de la langue à la Vision 2030 et aux contenus arabes.
- Qatar.** Fanar est le modèle arabe national, développé dans une approche sectorielle de l'adoption de l'IA.
- Égypte.** La Stratégie nationale d'IA 2025-2030 prévoit des modèles arabes spécialisés pour la santé, le droit et l'agriculture.
- Tunisie.** Codée dans la table F1 du jeu de données comme conduisant un programme national.

Les documents nationaux d'éthique s'inspirent surtout des textes de l'OCDE, de l'UNESCO, de l'IEEE et de l'UE, et le Manuel d'éthique de l'IA du CCG (2020) puise aux mêmes sources. Un cadre éthique ancré dans les

traditions jurisprudentielles de la région, telles que les *maqāṣid al-sharī'a*, offre une possibilité de leadership régional.

Les bacs à sable réglementaires se concentrent sur la finance et la santé. Les systèmes de recommandation, les agents conversationnels et la modération des contenus échappent largement aux cadres existants ; huit États disposent d'une classification formelle des risques, instrument de base pour étendre le contrôle à ces systèmes.

Écarts et défis

L'écart, dans ce domaine, est un écart de couverture. Les instruments se concentrent là où les risques sont les plus lisibles pour les régulateurs (finance, santé, données personnelles) et sont les plus minces là où l'IA façonne la communication publique. La capacité linguistique est concentrée de la même manière : les cinq États dotés de programmes souverains de modèles de langue comprennent les trois États avancés, de sorte que les ressources linguistiques arabes se construisent là où la capacité de gouvernance est déjà la plus forte. Pour les 17 autres États, la voie réaliste vers une adéquation linguistique et culturelle passe par une infrastructure régionale partagée : corpus ouverts, référentiels d'évaluation couvrant les dialectes arabes et exigences communes de commande publique sur les performances en arabe.

Les sources des orientations éthiques sont externes et récentes. Selon le codage du jeu de données, sept États citent la Recommandation de l'UNESCO sur l'éthique de l'intelligence artificielle, sept portent l'influence du règlement européen sur l'IA, trois citent le manuel d'éthique du CCG et un adhère aux principes de l'OCDE. Aucun des documents codés ne s'appuie principalement sur la jurisprudence régionale, ce qui laisse la place à une contribution régionale au débat mondial, et non à sa seule réception.

Références

Ben Brik, A., Gilbert, N., & Pycińska, M. (2025). *Arab AI Governance Lab Dataset* [Data set]. Harvard Dataverse. <https://doi.org/10.7910/DVN/MOVIFA>

OECD. (n.d.). *OECD.AI Policy Observatory*. <https://oecd.ai>



Modèles de gouvernance

Ce chapitre décrit la manière dont la gouvernance de l'IA s'organise comme pratique institutionnelle là où un modèle existe : lieu de l'autorité, approche réglementaire, dispositif d'application et posture de souveraineté.



Messages clés

- Sept États placent l'autorité en matière d'IA au niveau du Premier ministre, de la fédération ou d'un ministère.
- Trois modèles distincts coexistent dans le Golfe : droit souple et levier de la commande publique (EAU), protection des données contraignante et application directe (Arabie saoudite), règles sectorielles contraignantes dans la finance (Qatar).
- L'Égypte, la Tunisie et le Maroc atteignent des scores élevés de protection des données sans revenu élevé : une trajectoire institutionnelle qui ne dépend pas de la capacité budgétaire.
- Dix des 19 États présentés n'ont pas, à ce jour, défini de type de gouvernance pour l'IA.

7

États à autorité centralisée en matière d'IA

3

modèles de gouvernance distincts dans le Golfe

0.80+

scores de protection des données : Égypte, Tunisie, Maroc

Là où un modèle existe, l'autorité se situe au centre du gouvernement. L'Arabie saoudite, le Qatar et l'Irak placent l'IA sous l'autorité du Premier ministre, les Émirats arabes unis sous un portefeuille fédéral, l'Égypte et Bahreïn sous un ministère, et la Tunisie sous un conseil rattaché au chef du gouvernement ; le Maroc est le seul dispositif multipartite et Oman est codé comme fragmenté. La centralisation est commune aux trois États avancés et à l'Irak, ce qui montre que la forme institutionnelle circule plus aisément que la capacité qui la sous-tend.

C'est sur l'application que les modèles divergent le plus. Neuf dispositifs d'application différents sont codés pour les neuf États dotés d'un modèle défini, des leviers de la commande publique aux amendes directes, et aucun n'est commun à deux États. La région a convergé sur le lieu de l'autorité ; elle n'a pas convergé sur la manière de rendre les règles contraignantes.

Tableau 9.1.

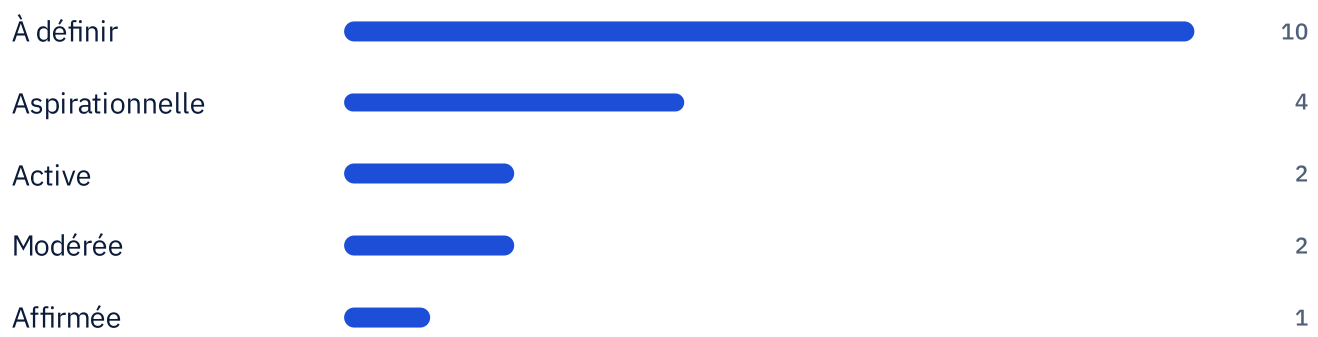
Dispositifs de gouvernance des États dotés d'un modèle défini

État	Type de gouvernance	Approche réglementaire	Modèle d'application	Posture de souveraineté
 UAE	Centralisée, fédérale	Droit souple et législation expérimentale	Indirecte (commande publique)	Active
 SAU	Centralisée, niveau du Premier ministre	Hybride (loi contraignante sur les données, orientations souples sur l'IA)	Directe (amendes de la SDAIA)	Affirmée

État	Type de gouvernance	Approche réglementaire	Modèle d'application	Posture de souveraineté
 QAT	Centralisée, niveau du Premier ministre	Hybride (orientations éthiques, règles contraignantes en finance)	Sectorielle (banque centrale)	Modérée
 BHR	Ministérielle	Fondée sur l'agrément (projet de loi sur l'IA)	Proposée (peines privatives de liberté et amendes)	Aspirationnelle
 OMN	Fragmentée	Vision stratégique seule	À définir	Aspirationnelle
 EGY	Centralisée, ministérielle	Progressive, du souple au contraignant	Supervision (MCIT)	Active
 MAR	Multipartite	Loi-cadre horizontale	Sanctions graduées	Modérée
 TUN	Conseil auprès du Premier ministre	Hybride (droit contraignant et bacs à sable)	Duale (INPDP et décret-loi 2022-54)	Aspirationnelle
 IRQ	Centralisée, niveau du Premier ministre	Gouvernance agile et bac à sable sectoriel	Pas de sanctions propres à l'IA	Aspirationnelle

Note. Matrice typologique du Lab (M3) ; codage manuel à partir de documents primaires.

Figure 9.1. Posture de souveraineté des 19 États présentés



Source : jeu de données du Lab (Ben Brik et al., 2025), matrice typologique M3.

Références

Ben Brik, A., Gilbert, N., & Pycińska, M. (2025). *Arab AI Governance Lab Dataset* [Data set]. Harvard Dataverse. <https://doi.org/10.7910/DVN/MOVIFA>

IO

Trajectoires et écart entre capacité et régulation

Ce chapitre passe de la description à l'explication. Il résume l'analyse configurationnelle des 22 cas, présente trois voies vers la gouvernance de l'IA et dégage trois enseignements que le revenu, la production scientifique et les scores composites ne saisissent pas.

Messages clés

- Avec 22 cas, les résultats de gouvernance se comprennent au mieux comme le produit de combinaisons de conditions, et plusieurs voies conduisent au même résultat.
- Trois voies sont identifiées : une voie fondée sur les ressources, une voie institutionnelle et une voie fondée sur la recherche.
- La voie institutionnelle, suivie par l'Égypte et la Tunisie, montre qu'un revenu élevé n'est pas une condition préalable pour atteindre le stade intermédiaire ou un stade supérieur.
- Le revenu, la production scientifique et les scores composites sont chacun insuffisants comme prédicteur unique.

L'analyse recourt à l'analyse qualitative comparée en ensembles flous (Ragin, 2008 ; Schneider & Wagemann, 2012). Les conditions sont calibrées comme des appartenances comprises entre 0 et 1 : capacité de l'État, ressources économiques, infrastructure numérique, protection des données, alignement international et production scientifique, entre autres.

Encadré 10.1. Trois voies vers la gouvernance de l'IA

Voie fondée sur les ressources (Émirats arabes unis, Arabie saoudite, Qatar) : ressources économiques élevées, associées à la capacité de l'État et à l'infrastructure numérique.

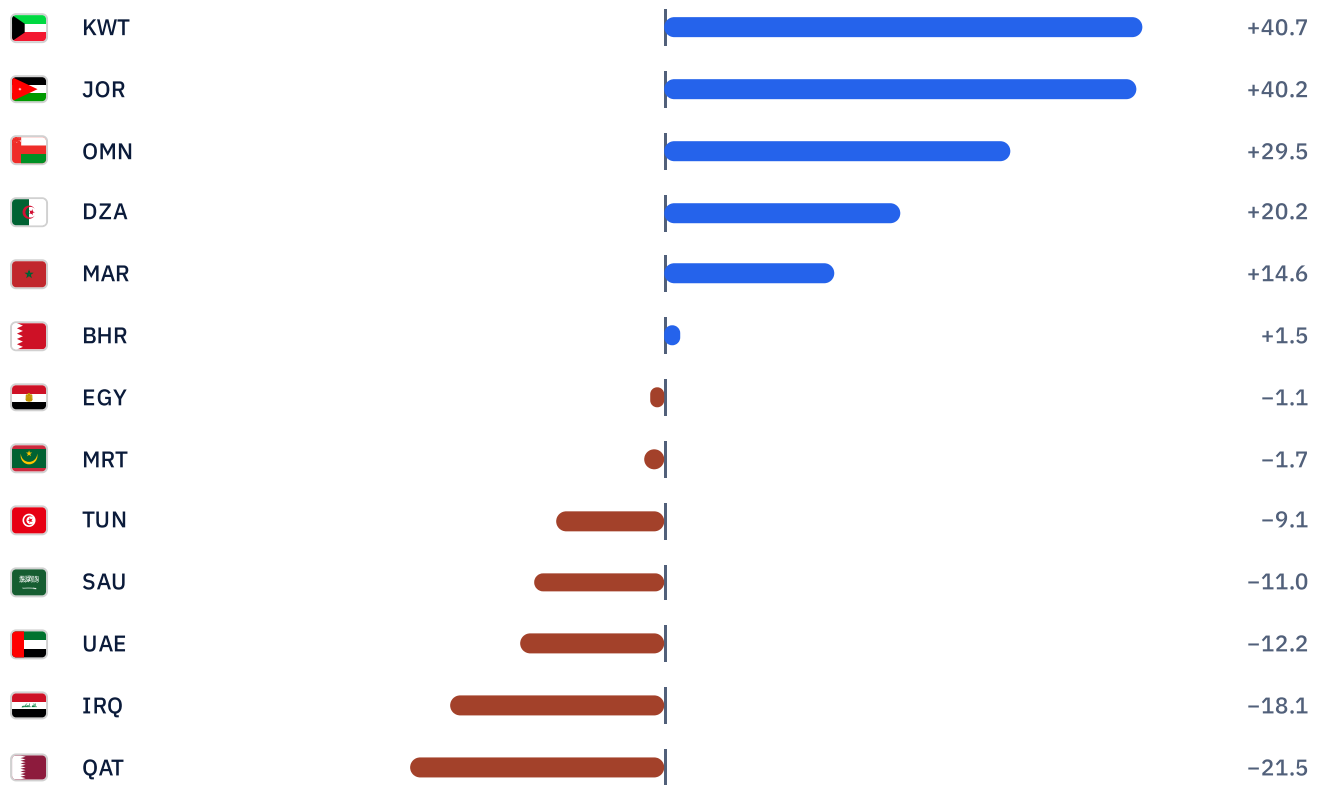
Voie institutionnelle (Égypte, Tunisie) : loi sur la protection des données, alignement international et production scientifique, sans revenu élevé.

Voie fondée sur la recherche (Irak) : forte production scientifique, en avance sur la capacité de l'État et la protection des données, avec une appartenance partielle au résultat (0,45).

L'écart entre capacité et régulation

Un diagnostic simple distingue deux problèmes de gouvernance que l'indice confond dans sa moyenne. Pour chaque État, la moyenne des trois piliers de capacité (préparation, administration numérique, cybersécurité) est comparée au pilier de régulation (figure 10.1). Un écart positif signale une capacité latente : une capacité administrative et technique en avance sur l'institutionnalisation de la gouvernance de l'IA. Un écart négatif signale une régulation en avance sur la capacité.

Figure 10.1. Capacité moyenne moins score de régulation, États au-delà du stade naissant (points)



Note : la capacité est la moyenne des piliers de préparation, d'administration numérique et de cybersécurité disponibles pour chaque État.

Source : calculs de l'auteur à partir des piliers de l'indice.

Capacité latente. Le Koweït (+40,7), la Jordanie (+40,2), Oman (+29,5), l'Algérie (+20,2) et le Maroc (+14,6) disposent d'une capacité que leur stade réglementaire ne reflète pas. Dans ces États, l'obstacle est une décision, non un déficit : un organe pilote, une stratégie et une loi sur la protection des données pourraient être mis en place avec les moyens administratifs déjà disponibles.

Régulation en avance sur la capacité. L'Irak (-18,1) et la Tunisie (-9,1) ont adopté des stratégies, des organes et des instruments qui dépassent la capacité administrative mesurée. C'est la configuration dans laquelle l'adoption formelle risque le plus de se découpler de la pratique, et dans laquelle l'investissement dans la mise en œuvre (effectifs, services en ligne, cybersécurité) rapportera davantage que de nouveaux instruments. Les valeurs négatives du Qatar (-21,5), des Émirats arabes unis (-12,2) et de l'Arabie saoudite (-11,0) reflètent en partie le plafond de l'échelle de régulation, mais elles indiquent aussi où la capacité est la plus faible au regard de l'ambition : la préparation à l'IA dans les trois cas, et l'administration numérique au Qatar.

Bahreïn (+1,5), l'Égypte (-1,1) et la Mauritanie (-1,7) sont à l'équilibre, à des niveaux très différents. Pour les neuf États au stade naissant, le pilier de régulation est nul : l'écart est donc égal à la capacité moyenne ; il va de 39,7 au Liban et 37,3 en Libye à 18,8 au Yémen, ce qui rappelle que le stade naissant recouvre des points de départ très différents.

Dans les États à capacité latente, l'obstacle est une décision, non un déficit.

Trois enseignements

Les ressources ne suffisent pas à produire un cadre. Le Koweït associe un PIB par habitant de 34 076 USD et 99,75 % d'utilisateurs d'Internet à l'absence de stratégie ou d'organe dédié codés, alors que les cinq autres États du Golfe disposent des deux. Le facteur décisif est le choix institutionnel, et les progrès peuvent être rapides dès qu'un organe pilote est désigné.

La capacité de recherche peut devancer la régulation. L'Irak, la Jordanie et l'Algérie abritent des communautés de recherche plus importantes que ne le laisserait attendre leur stade réglementaire. Ces communautés sont un atout pour les régulateurs.

Les scores composites peuvent suivre avec retard le changement institutionnel. Le score de préparation du Liban a progressé entre 2020 et 2023, en pleine crise économique, avant de reculer de 13,36 points en 2025.

Références

Ben Brik, A., Gilbert, N., & Pycińska, M. (2025). *Arab AI Governance Lab Dataset* [Data set]. Harvard Dataverse. <https://doi.org/10.7910/DVN/MOVIFA>

Ragin, C. C. (2008). *Redesigning social inquiry: Fuzzy sets and beyond*. University of Chicago Press.

Schneider, C. Q., & Wagemann, C. (2012). *Set-theoretic methods for the social sciences*. Cambridge University Press.

II

Voies de progrès

Ce chapitre présente des orientations de politique publique différenciées selon le stade. Il organise l'action sous quatre rubriques (fondations, institutions, instruments, mobilisation des parties prenantes) et se conclut par des options de coopération régionale.



Messages clés

- Aucun modèle unique ne convient à 22 États ; les recommandations doivent suivre le stade et la voie propres à chaque État.
- L'ordre des étapes compte : protection des données, cybersécurité et administration numérique précèdent les instruments propres à l'IA.
- La désignation d'un organe pilote est la mesure la plus rapide à la portée des États au stade initial.
- Les instances régionales peuvent réduire les coûts des petites administrations grâce à des outils partagés.

Les orientations internationales organisent l'action publique en matière d'IA dans l'administration autour de leviers, de garde-fous et de la mobilisation des parties prenantes (OCDE, 2025). Les éléments réunis dans ce rapport suggèrent, pour la région arabe, un ordre complémentaire dans lequel les fondations et les institutions précèdent les instruments.

Tableau 11.1.
Orientations de politique publique par stade

Stade	Fondations	Institutions	Instruments	Mobilisation
Avancé	Maintenir l'investissement dans les données et le calcul ; ouvrir des jeux de données publics en arabe	Doter les organes de contrôle d'une indépendance opérationnelle	Passer des lignes directrices à des obligations contraignantes pour les usages publics à haut risque ; registres des systèmes algorithmiques	Publier les évaluations ; conduire la normalisation régionale
Intermédiaire	Financer les autorités de protection des données	Doter les stratégies de deuxième génération de budgets de mise en œuvre	Classification des risques ; bacs à sable au-delà de la finance et de la santé	Consultation structurée des universités et des entreprises
Émergent	Achever la loi sur la protection des données	Clarifier les mandats entre l'organe pilote et les régulateurs sectoriels	Projets pilotes sectoriels avec évaluation intégrée	Rôle consultatif formel pour les communautés de recherche
Initial	S'appuyer sur la connectivité et la capacité de cybersécurité existantes	Désigner un organe pilote	Adopter une stratégie nationale assortie d'un petit nombre de priorités financées	Apprentissage entre pairs avec les États voisins
Naissant	Administration numérique de base, protection des données et cybersécurité	Un point focal au sein d'un ministère existant	Différer les instruments propres à l'IA jusqu'à ce qu'une institution puisse les mettre en œuvre	Appui des partenaires aligné sur les plans nationaux

Note. Synthèse de l'auteur à partir des chapitres 1 à 10.

Écarts prioritaires et recommandations

Tableau 11.2.

Écarts prioritaires, éléments probants et recommandations

Écart	Éléments probants	États les plus concernés	Recommandation	Indicateur de suivi
Inégalité institutionnelle	Coefficient de variation de 0,89 pour la régulation, contre 0,30 à 0,52 pour les piliers de capacité ; dix États sur 19 sans organe dédié	États aux stades initial et naissant	Désigner un organe pilote avant de rédiger des instruments ; les instruments suivent les organes ($r = 0,97$)	États dotés d'un organe dédié
Capacité latente	La capacité dépasse la régulation de 14,6 à 40,7 points	Koweït, Jordanie, Oman, Algérie, Maroc	Adopter en procédure accélérée stratégie, mandat pilote et loi sur la protection des données, avec les moyens administratifs existants	Écart entre capacité et régulation inférieur à 15 points
Régulation en avance sur la capacité	La régulation dépasse la capacité de 9,1 à 18,1 points ; services en ligne inférieurs à 0,20 en Irak	Irak, Tunisie	Réorienter la dépense des nouveaux instruments vers la mise en œuvre : effectifs, services en ligne, cybersécurité ; évaluer les instruments déjà adoptés	Indice des services en ligne ; score NCSI
Divergence	Dispersion des scores de préparation passée de 14,07 à 17,40 (2020-2025) ; écart EGD entre le Golfe et les autres États passé de 0,303 à 0,333	Ensemble de la région	Apprentissage régional entre pairs et instruments types mutualisés, afin que les adoptants tardifs ne partent pas de zéro	Écart-type des scores de préparation
Érosion du capital humain	Indice du capital humain en recul de 0,092 en moyenne dans cinq États en contexte fragile ou touché par un conflit ; en hausse de 0,099 dans le Golfe	Irak, Liban, Libye, République arabe syrienne, Yémen	Programme régional de formation des régulateurs et des agents publics ; mesures de fidélisation des personnels techniques	Indice du capital humain
Déconnexion entre recherche et régulation	La production scientifique est le corrélat le plus faible du stade réglementaire ($p = 0,66$) ; 65 % de la production dans trois États	Irak, Jordanie, Algérie, Égypte	Mécanismes consultatifs formels reliant les universités aux autorités de l'IA	États dotés d'un mécanisme consultatif scientifique prévu par les textes

Écart	Éléments probants	États les plus concernés	Recommandation	Indicateur de suivi
Engagement et mise en œuvre en cybersécurité	Les scores UIT et NCSI diffèrent de plus de 40 points dans quatre États	Émirats arabes unis, Bahreïn, Oman, Jordanie	Publier les éléments attestant des contrôles mis en œuvre ; aligner le déploiement de l'IA sur des référentiels de sécurité vérifiés	Score NCSI
Concentration des ressources linguistiques arabes	Cinq programmes souverains de modèles de langue, dont ceux des trois États avancés	Dix-sept États sans programme	Corpus ouverts mutualisés, référentiels d'évaluation des dialectes et exigences communes de commande publique sur les performances en arabe	États ayant accès à des ressources arabes partagées
Lacunes de données	Trois États sans indicateurs présentés ; publications des EAU manquantes ; codage de la protection des données en cours de revue	Comores, Djibouti, Somalie, Émirats arabes unis	Investir dans la déclaration statistique aux panels internationaux ; ouvrir des registres nationaux de l'IA	États couverts sur les quatre piliers

Note. Synthèse de l’auteur à partir des chapitres 1 à 10 ; tous les chiffres figurent dans les chapitres indiqués.

Recommandations par acteur

- Centres de gouvernement.** Traiter la gouvernance de l’IA comme une question d’organisation de l’appareil d’État : confier un mandat pilote unique, le financer et imposer aux régulateurs sectoriels de se coordonner par son intermédiaire.
- Régulateurs et autorités de protection des données.** Construire la capacité d’application avant d’étendre le corpus de règles ; publier les décisions et les données d’application afin que la conformité soit observable.
- Parlements.** Lorsque des projets de loi sur l’IA sont à l’étude, légiférer sur la capacité de mise en œuvre et les clauses de réexamen en même temps que sur les obligations.
- Organisations régionales.** Fournir des instruments partagés (classification des risques, clauses de commande publique, signalement des incidents) et un programme régional de formation, qui abaissent les coûts d’entrée des petites administrations.
- Partenaires internationaux.** Aligner l’appui sur la capacité d’absorption et sur l’ordre des étapes exposé dans ce rapport ; éviter de financer des documents de stratégie qu’aucune institution n’a mandat de mettre en œuvre.

Les instruments suivent les institutions : désigner d’abord l’organe.

Encadré 11.1. Ce que peuvent faire les instances régionales

La Ligue des États arabes, le Conseil de coopération du Golfe et l'Organisation de coopération numérique peuvent réduire les coûts des petites administrations grâce à une classification commune des risques, à des clauses types de commande publique, à un format commun de signalement des incidents, à des ressources linguistiques arabes mutualisées et à un programme régional de formation des régulateurs.

Le séquençage des politiques mérite une attention particulière. Les éléments recueillis dans d'autres régions en développement montrent que l'adoption d'instruments avancés, avant que n'existe la capacité de les mettre en œuvre, peut enfermer les administrations dans des engagements qu'elles ne peuvent tenir (Ben Brik, 2026b).

Références

- Ben Brik, A. (2026b). Policy sequencing and the capability trap: AI governance instrument design across Asian developing countries. *Journal of Asian Public Policy*, 1–20.
<https://doi.org/10.1080/17516234.2026.2697934>
- OECD. (2025). *Governing with artificial intelligence: The state of play and way forward in core government functions*. OECD Publishing. <https://doi.org/10.1787/795de142-en>

I2

Notes pays

Ce chapitre consacre une courte note à chacun des 22 États membres de la Ligue des États arabes, dans l'ordre suivi tout au long du rapport. Chaque note expose le contexte national, les éléments probants et la priorité, et renvoie à un profil complet en ligne.

Pour un renforcement des capacités en gouvernance de l'IA, veuillez contacter le Lab : anis.ben.brik@usi.ch.



Émirats arabes unis ARE

Contexte. Une fédération à forte capacité budgétaire et à l'engagement politique précoce en faveur de l'IA, avec un portefeuille ministériel depuis 2017. **Éléments probants.** Stade avancé, avec huit instruments, cinq organes et quatre cadres internationaux cités, l'alignement le plus large de la région avec l'Égypte. EGDI de 0,9533 (11e position). Le score de cybersécurité de l'UIT est de 98,06, mais le score NCSI de 40,26, soit l'écart le plus important de la région entre les deux indices (57,8 points) ; le score de préparation a reculé de 72,40 en 2020 à 69,86 en 2025. Les publications manquent dans le jeu de données. **Priorité.** Convertir le droit souple en obligations opposables pour les usages publics à haut risque, documenter les contrôles de cybersécurité mis en œuvre et combler la lacune de données sur la production scientifique.

Stade : Avancé. Indice : 90.8 (position 2 sur 19). Stratégie : 2e génération ; organes dédiés : 5 ; instruments : 8 ; loi sur la protection des données : 2021. préparation à l'IA 2025 : 69.86 ; EGDI 2024 : 0.9533 (position 11) ; GCI (UIT) : 98.06.



Arabie saoudite SAU

Contexte. La transformation numérique est centralisée sous l'égide de la SDAIA, dans le cadre de la Vision 2030. **Éléments probants.** Première à l'indice (91,8). La préparation a progressé de 15,34 points entre 2020 et 2025 et la position EGDI est passée de 52 à 6. Onze instruments et six organes ; 64 des 91 initiatives enregistrées auprès de l'OCDE.AI (70 %) ; 1 189 publications en 2023, en hausse de 74 % par rapport à 2020 ; seul État au-dessus de 80 aux deux indices de cybersécurité (99,54 et 84,42). **Priorité.** Évaluation indépendante des instruments déjà adoptés, publication des données d'application et partage d'instruments types avec les pairs régionaux.

Stade : Avancé. Indice : 91.8 (position 1 sur 19). Stratégie : 2e génération ; organes dédiés : 6 ; instruments : 11 ; loi sur la protection des données : 2021. préparation à l'IA 2025 : 71.57 ; EGDI 2024 : 0.9602 (position 6) ; GCI (UIT) : 99.54.



Qatar QAT

Contexte. Un petit État à revenu élevé dont le régulateur le plus solide, en matière d'IA, est la banque centrale. **Éléments probants.** La régulation est au sommet de l'échelle alors que la capacité moyenne est de 78,5, soit l'écart négatif le plus important de la région (-21,5). La préparation a reculé de 63,59 à 58,61 entre 2023 et 2025, la position EGDI est passée de 51 à 53, la participation en ligne s'établit à 0,480 et 126 publications ont été indexées en 2023. **Priorité.** Investir dans la capacité administrative qui soutient les règles, avant tout les services et la participation en ligne, et étendre à d'autres secteurs à haut risque l'approche contraignante employée dans la finance.

Stade : Avancé. Indice : 83.9 (position 3 sur 19). Stratégie : 1re génération ; organes dédiés : 4 ; instruments : 8 ; loi sur la protection des données : 2016. préparation à l'IA 2025 : 58.61 ; EGDI 2024 : 0.8244 (position 53) ; GCI (UIT) : 94.50.



Bahreïn BHR

Contexte. Un petit État du Golfe porteur de l'initiative législative la plus avancée de la région. **Éléments probants.** Le projet de loi sur l'IA de 38 articles a été approuvé par le Conseil consultatif en avril 2024. EGDI de 0,9196 (18e position) et participation en ligne de 0,904 ; capacité et régulation sont à l'équilibre (+1,5). Le score de cybersécurité de l'UIT (77,86) dépasse le score NCSI (25,97) de 51,9 points, et 25 publications ont été indexées en 2023. **Priorité.** Adopter la loi en ayant mis en place la capacité de mise en œuvre, nouer des partenariats de recherche pour compenser une base nationale étroite et attester les mesures de cybersécurité mises en œuvre.

Stade : Intermédiaire. Indice : 76.1 (position 4 sur 19). Stratégie : 1re génération ; organes dédiés : 3 ; instruments : 4 ; loi sur la protection des données : 2018. préparation à l'IA 2025 : 59.57 ; EGDI 2024 : 0.9196 (position 18) ; GCI (UIT) : 77.86.



Koweït KWT

Contexte. Un État à revenu élevé doté d'une infrastructure télécom mature. **Éléments probants.** Une capacité moyenne de 65,7 pour un score de régulation de 25 : la capacité latente la plus importante de la région (+40,7). La préparation a reculé de 6,82 points entre 2020 et 2025, la position EGDI est passée de 41 à 66, les publications de 22 à 16, et le haut débit fixe s'établit à 1,01 abonnement pour 100 habitants contre 167,68 abonnements mobiles. **Priorité.** Désigner un organe pilote, adopter une stratégie nationale et une loi sur la protection des données, toutes mesures réalisables avec les moyens administratifs existants, et investir dans le haut débit fixe.

Stade : Initial. Indice : 55.5 (position 9 sur 19). Stratégie : non codé ; organes dédiés : 0 ; instruments : 0 ; loi sur la protection des données : non codé. préparation à l'IA 2025 : 43.79 ; EGDI 2024 : 0.7812 (position 66) ; GCI (UIT) : 75.07.



Oman OMN

Contexte. Un État du Golfe doté d'institutions de cybersécurité solides et d'un programme national approuvé en septembre 2024. **Éléments probants.** Capacité latente de +29,5 : score de cybersécurité de l'UIT de 96,04, position EGDI passée de 63 à 41, préparation en hausse de 5,95 points depuis 2020, avec un organe dédié, aucun instrument relatif à l'IA codé et une loi sur la protection des données datée de 2021. **Priorité.** Faire des institutions de cybersécurité le point d'ancrage d'un premier contrôle de l'IA et édicter de premiers instruments sur la classification des risques et la commande publique.

Stade : Émergent. Indice : 72.1 (position 6 sur 19). Stratégie : 1re génération ; organes dédiés : 1 ; instruments : 0 ; loi sur la protection des données : 2021. préparation à l'IA 2025 : 56.73 ; EGDI 2024 : 0.8576 (position 41) ; GCI (UIT) : 96.04.



Égypte EGY

Contexte. L'État le plus peuplé de la région, à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, doté d'une stratégie de deuxième génération (2025-2030). **Éléments probants.** Capacité et régulation sont à l'équilibre (-1,1). La préparation a progressé de 9,91 points depuis 2020 ; score de cybersécurité de l'UIT de 95,48 ; 669 publications en 2023 (+42 %) et une dépense de recherche de 1,03 % du PIB. La contrainte se situe dans la prestation : EGDI de 0,6699 (95e position) et indice du capital humain stable (+0,008 depuis 2018). **Priorité.** Assortir la stratégie de budgets de mise en œuvre, porter les services en ligne et les compétences au niveau de l'ambition réglementaire et doter en moyens l'autorité de protection des données.

Stade : Intermédiaire. Indice : 74.1 (position 5 sur 19). Stratégie : 2e génération ; organes dédiés : 4 ; instruments : 5 ; loi sur la protection des données : 2020. préparation à l'IA 2025 : 59.10 ; EGDI 2024 : 0.6699 (position 95) ; GCI (UIT) : 95.48.



Maroc MAR

Contexte. Un régime ancien de protection des données (2009) et une gouvernance multipartite. **Éléments probants.** Capacité latente de +14,6 : cinq instruments, deux organes, le deuxième score NCSI de la région (70,13) et un taux d'utilisation d'Internet en hausse de 26,2 points depuis 2018. La préparation s'établit à 43,06, les publications ont progressé de 44 % entre 2020 et 2023, et l'on compte 21 abonnements mobiles pour un abonnement au haut débit fixe. **Priorité.** Passer d'une stratégie en cours d'élaboration à une stratégie adoptée, assortie d'un mandat pilote clair, et étendre le haut débit fixe.

Stade : Émergent. Indice : 61.0 (position 8 sur 19). Stratégie : 1re génération ; organes dédiés : 2 ; instruments : 5 ; loi sur la protection des données : 2009. préparation à l'IA 2025 : 43.06 ; EGDI 2024 : 0.6841 (position 90) ; GCI (UIT) : 82.41.



Tunisie TUN

Contexte. La plus ancienne loi sur la protection des données du jeu de données (2004), une stratégie de deuxième génération et des conditions budgétaires tendues. **Éléments probants.** La régulation (75) devance la capacité moyenne (65,9). La préparation a reculé de 46,07 à 42,23 entre 2023 et 2025, la position EGDI est passée de 80 à 87 et l'indice du capital humain a baissé de 0,014 ; 357 publications et une dépense de recherche de 0,75 % du PIB. **Priorité.** Protéger la capacité de mise en œuvre en finançant l'autorité de protection des données et l'organe pilote, fidéliser les personnels techniques et clarifier l'articulation entre le décret-loi 2022-54 et le cadre de protection des données.

Stade : Intermédiaire. Indice : 68.2 (position 7 sur 19). Stratégie : 2e génération ; organes dédiés : 3 ; instruments : 6 ; loi sur la protection des données : 2004. préparation à l'IA 2025 : 42.23 ; EGDI 2024 : 0.6935 (position 87) ; GCI (UIT) : 86.23.



Algérie DZA

Contexte. Une grande économie d'hydrocarbures dotée d'une base de recherche en croissance. **Éléments probants.** Capacité latente de +20,2. La préparation a progressé de 8,58 points depuis 2020, les publications de 66 % pour atteindre 178, et la position EGDI s'est améliorée de 130 à 116. Les services en ligne (0,332) et la participation en ligne (0,055) sont faibles, et les deux indices de cybersécurité concordent sur un score bas (33,95 et 33,77). **Priorité.** Adopter une stratégie et désigner un organe pilote, puis relever les services en ligne et la cybersécurité de base.

Stade : Initial. Indice : 40.1 (position 11 sur 19). Stratégie : non codé ; organes dédiés : 0 ; instruments : 0 ; loi sur la protection des données : non codé. préparation à l'IA 2025 : 42.05 ; EGDI 2024 : 0.5956 (position 116) ; GCI (UIT) : 33.95.



Libye LBY

Contexte. Des administrations parallèles depuis 2014. **Éléments probants.** L'infrastructure devance l'État : indice télécom de 0,964, taux d'utilisation d'Internet de 88,5 % et 192,97 abonnements mobiles pour 100 habitants, contre les scores les plus faibles de la région pour les services en ligne (0,0808) et la participation en ligne (0,014), et un recul de 0,122 de l'indice du capital humain. **Priorité.** Un point focal unifié pour l'administration numérique et une protection des données de base ; les instruments propres à l'IA devraient attendre qu'une institution soit en mesure de les appliquer.

Stade : Naissant. Indice : 28.0 (position 14 sur 19). Stratégie : non codé ; organes dédiés : 0 ; instruments : 0 ; loi sur la protection des données : non codé. préparation à l'IA 2025 : 28.38 ; EGDI 2024 : 0.5466 (position 125) ; GCI (UIT) : 28.78.



Mauritanie MRT

Contexte. Un État à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, à la connectivité limitée. **Éléments probants.** Le seul État doté d'un document de stratégie sans organe pour le mettre en œuvre. Taux d'utilisation d'Internet de 37,38 %, 0,59 abonnement au haut débit fixe pour 100 habitants, score de cybersécurité de l'UIT de 18,94 et dépense de recherche de 0,01 % du PIB. **Priorité.** Confier la stratégie à un point focal au sein d'un ministère existant, donner la priorité à la connectivité et aligner l'appui des partenaires sur un petit nombre de priorités financées.

Stade : Initial. Indice : 23.8 (position 15 sur 19). Stratégie : 1re génération ; organes dédiés : 0 ; instruments : 0 ; loi sur la protection des données : non codé. préparation à l'IA 2025 : 27.58 ; EGD I 2024 : n.d. ; GCI (UIT) : 18.94.



Jordanie JOR

Contexte. Un État à revenu intermédiaire de la tranche inférieure doté d'un secteur établi de services numériques. **Éléments probants.** La deuxième capacité latente de la région (+40,2). La préparation a progressé de 14,31 points depuis 2020, le score des services en ligne est de 0,7591 et 281 publications ont été indexées en 2023, tandis que l'indice du capital humain a reculé de 0,093. Le jeu de données code la loi sur la protection des données à l'état de projet ; ce codage est en cours de revue. **Priorité.** Acheter le cadre de protection des données et désigner un organe pilote, ce qui ferait progresser la Jordanie d'au moins un stade avec la capacité existante.

Stade : Initial. Indice : 55.1 (position 10 sur 19). Stratégie : non codé ; organes dédiés : 0 ; instruments : 0 ; loi sur la protection des données : projet. préparation à l'IA 2025 : 56.07 ; EGD I 2024 : 0.6849 (position 89) ; GCI (UIT) : 70.96.



Liban LBN

Contexte. Une grave crise financière depuis 2019. **Éléments probants.** La préparation est passée de 47,62 à 34,26 entre 2023 et 2025, la position EGD I de 99 à 126, l'indice du capital humain a reculé de 0,121 et les publications de 17 % ; la participation en ligne (0,466) demeure supérieure à celle de plusieurs États mieux dotés. **Priorité.** Préserver le capital humain et la base de recherche, appliquer les dispositions existantes en matière de protection des données et rétablir les services de base de l'administration numérique.

Stade : Naissant. Indice : 29.8 (position 13 sur 19). Stratégie : non codé ; organes dédiés : 0 ; instruments : 0 ; loi sur la protection des données : non codé. préparation à l'IA 2025 : 34.26 ; EGD I 2024 : 0.5449 (position 126) ; GCI (UIT) : 30.44.



État de Palestine PSE

Contexte. Le développement institutionnel s'opère sous occupation et sous de fortes contraintes budgétaires. **Éléments probants.** Taux d'utilisation d'Internet de 86,64 %, en hausse de 22,2 points depuis 2018 ; préparation de 35,54, en hausse de 2,40 depuis 2023 ; score de cybersécurité de l'UIT de 25,18 ; pas de données EGD I ; les publications sont passées de cinq à trois entre 2020 et 2023. **Priorité.** Une loi sur la protection des données et les bases de la cybersécurité, l'accès à des ressources régionales mutualisées et l'inclusion dans les jeux de données internationaux.

Stade : Naissant. Indice : 20.2 (position 17 sur 19). Stratégie : non codé ; organes dédiés : 0 ; instruments : 0 ; loi sur la protection des données : non codé. préparation à l'IA 2025 : 35.54 ; EGD I 2024 : n.d. ; GCI (UIT) : 25.18.



République arabe syrienne SYR

Contexte. Un conflit prolongé suivi d'une transition politique. **Éléments probants.** Préparation de 21,72, en hausse de 3,60 depuis 2023 ; position EGDI passée de 152 à 162 ; indice du capital humain en recul de 0,069 ; publications en baisse de 37 % entre 2020 et 2023. **Priorité.** Administration numérique de base et protection des données, avec un appui coordonné des partenaires.

Stade : Naissant. Indice : 20.7 (position 16 sur 19). Stratégie : non codé ; organes dédiés : 0 ; instruments : 0 ; loi sur la protection des données : non codé. préparation à l'IA 2025 : 21.72 ; EGDI 2024 : 0.3888 (position 162) ; GCI (UIT) : 22.14.



Irak IRQ

Contexte. Un contexte de reconstruction, un budget dépendant du pétrole et un vaste système universitaire. **Éléments probants.** La régulation (50) devance nettement la capacité moyenne (31,9), soit l'écart le plus important de ce type hors du groupe avancé (-18,1) : six instruments et trois organes, contre des services en ligne de 0,1876, une participation en ligne de 0,096, un score de cybersécurité de l'UIT de 20,71 et un score NCSI de 5,19. La préparation a reculé de 4,51 points depuis 2020. Les publications ont atteint 679 (+57 %) pour une dépense de recherche de 0,04 % du PIB, et le taux d'utilisation d'Internet a progressé de 47,8 points. **Priorité.** Adopter une loi sur la protection des données, construire la capacité de cybersécurité, donner aux universités un rôle consultatif formel auprès du Comité suprême et éviter les instruments qui excèdent la capacité administrative.

Stade : Émergent. Indice : 36.5 (position 12 sur 19). Stratégie : 1re génération ; organes dédiés : 3 ; instruments : 6 ; loi sur la protection des données : non codé. préparation à l'IA 2025 : 29.37 ; EGDI 2024 : 0.4572 (position 148) ; GCI (UIT) : 20.71.



Yémen YEM

Contexte. Un conflit prolongé. **Éléments probants.** Le score de préparation le plus faible de la région (14,48, en recul de 4,59 depuis 2020), un EGDI de 0,2318 (185e position) et le plus fort recul de l'indice du capital humain (-0,137). **Priorité.** Services de base et connectivité avec l'appui des partenaires ; les instruments propres à l'IA sont prématurés.

Stade : Naissant. Indice : 12.6 (position 19 sur 19). Stratégie : non codé ; organes dédiés : 0 ; instruments : 0 ; loi sur la protection des données : non codé. préparation à l'IA 2025 : 14.48 ; EGDI 2024 : 0.2318 (position 185) ; GCI (UIT) : n.d..



Soudan SDN

Contexte. Un conflit armé depuis avril 2023. **Éléments probants.** La préparation a reculé de 26,35 à 16,21, le plus fort recul de la région (-10,14) ; score de cybersécurité de l'UIT de 35,03 et score NCSI de 11,69 ; 20 publications en 2023. **Priorité.** Préserver l'infrastructure publique numérique, les archives et le capital humain jusqu'à ce que le développement institutionnel puisse reprendre.

Stade : Naissant. Indice : 17.1 (position 18 sur 19). Stratégie : non codé ; organes dédiés : 0 ; instruments : 0 ; loi sur la protection des données : non codé. préparation à l'IA 2025 : 16.21 ; EGDI 2024 : n.d. ; GCI (UIT) : 35.03.



Djibouti DJI

Les valeurs des indicateurs ne figurent pas dans les données 2025.

Stade : Naissant. Non noté à l'indice.

**Somalie** SOM

Les valeurs des indicateurs ne figurent pas dans les données 2025.

Stade : Naissant. Non noté à l'indice.

**Comores** COM

Les valeurs des indicateurs ne figurent pas dans les données 2025.

Stade : Naissant. Non noté à l'indice.

Annexe A. Méthodologie

Jeu de données

Le jeu de données du Lab (doi:10.7910/DVN/MOVIFA) comprend treize tables liées : une coupe transversale réglementaire de 46 variables (F1) codée à partir de documents primaires, des panels pays-année (F2, F3, F5, F6, F8), des coupes transversales sur les ressources économiques et la cybersécurité (F4, F7), des tables d'ensembles flous (C1, C2), des profils qualitatifs (D1), une matrice typologique (M3) et un manuel de codage (Z1). Toutes les tables partagent le code pays ISO3 comme clé.

Stades

Les stades sont cumulatifs. Les dénominations « initial » et « naissant » employées dans ce rapport correspondent aux codes Minimal et Absent de la table F1.

Limites

(i) Les valeurs des Comores, de Djibouti et de la Somalie ne sont pas présentées. (ii) Les publications des EAU manquent. (iii) L'édition 2025 d'Oxford Insights a révisé sa méthode. (iv) Les publications de 2024 sont incomplètes. (v) Le codage réglementaire reflète les documents recensés à la date de publication et fait l'objet d'une revue pour plusieurs lois sur la protection des données. (vi) L'indice est à pondération égale ; d'autres pondérations modifieraient certaines positions.

Annexe B. Tableaux de données

Tableau B.1.

Indicateurs réglementaires

État	Stade	Stratégie (génération)	Loi sur la protection des données	Instruments	Organes	Cadres internationaux
 UAE	Avancé	2nd	2021	8	5	4
 SAU	Avancé	2nd	2021	11	6	3
 QAT	Avancé	1st	2016	8	4	3
 BHR	Intermédiaire	1st	2018	4	3	1
 KWT	Initial	non codé	non codé	0	0	1
 OMN	Émergent	1st	2021	0	1	1
 EGY	Intermédiaire	2nd	2020	5	4	4
 MAR	Émergent	1st	2009	5	2	3
 TUN	Intermédiaire	2nd	2004	6	3	3
 DZA	Initial	non codé	non codé	0	0	0
 LBY	Naissant	non codé	non codé	0	0	0
 MRT	Initial	1st	non codé	0	0	0
 JOR	Initial	non codé	Projet	0	0	0
 LBN	Naissant	non codé	non codé	0	0	0
 PSE	Naissant	non codé	non codé	0	0	0
 SYR	Naissant	non codé	non codé	0	0	0
 IRQ	Émergent	1st	non codé	6	3	1
 YEM	Naissant	non codé	non codé	0	0	0
 SDN	Naissant	non codé	non codé	0	0	0

Tableau B.2.

Préparation, administration numérique, capital humain et cybersécurité

État	Oxford 2020	Oxford 2025	EGDI 2018	EGDI 2024	HCI 2024	GCI (UIT)	NCSI
 UAE	72.40	69.86	0.8295	0.9533	0.9436	98.06	40.26
 SAU	56.23	71.57	0.7119	0.9602	0.9067	99.54	84.42
 QAT	56.78	58.61	0.7132	0.8244	0.7114	94.50	58.44
 BHR	54.75	59.57	0.8116	0.9196	0.8680	77.86	25.97
 KWT	50.61	43.79	0.7388	0.7812	0.7083	75.07	n/a
 OMN	50.78	56.73	0.6846	0.8576	0.7977	96.04	45.45
 EGY	49.19	59.10	0.4880	0.6699	0.6150	95.48	57.14
 MAR	36.42	43.06	0.5214	0.6841	0.6078	82.41	70.13
 TUN	44.39	42.23	0.6254	0.6935	0.6497	86.23	53.25
 DZA	33.47	42.05	0.4227	0.5956	0.6418	33.95	33.77
 LBY	n/a	28.38	0.3833	0.5466	0.5952	28.78	10.39
 MRT	29.42	27.58	n/a	n/a	n/a	18.94	11.69
 JOR	41.76	56.07	0.5575	0.6849	0.6458	70.96	28.57
 LBN	35.91	34.26	0.5530	0.5449	0.5433	30.44	n/a
 PSE	n/a	35.54	n/a	n/a	n/a	25.18	n/a
 SYR	19.33	21.72	0.3459	0.3888	0.4169	22.14	15.58
 IRQ	33.88	29.37	0.3376	0.4572	0.4967	20.71	5.19
 YEM	19.07	14.48	0.2154	0.2318	0.2670	n/a	7.79
 SDN	26.35	16.21	n/a	n/a	n/a	35.03	11.69

Note. n.d. = non déclaré.

Références

- Ben Brik, A. (2026a). When rankings disagree: A robustness analysis of artificial intelligence readiness composite indicators. *Quality & Quantity*. <https://doi.org/10.1007/s11135-026-03044-x>
- Ben Brik, A. (2026b). Policy sequencing and the capability trap: AI governance instrument design across Asian developing countries. *Journal of Asian Public Policy*, 1–20. <https://doi.org/10.1080/17516234.2026.2697934>
- Ben Brik, A., Gilbert, N., & Pycińska, M. (2025). *Arab AI Governance Lab Dataset* [Data set]. Harvard Dataverse. <https://doi.org/10.7910/DVN/MOVIFA>
- e-Governance Academy. (n.d.). *National Cyber Security Index*. <https://ncsi.ega.ee>
- International Telecommunication Union. (2024). *Global Cybersecurity Index 2024*. ITU.
- OECD. (2025). *Governing with artificial intelligence: The state of play and way forward in core government functions*. OECD Publishing. <https://doi.org/10.1787/795de142-en>
- OECD. (n.d.). *OECD.AI Policy Observatory*. <https://oecd.ai>
- Oxford Insights. (2020–2025). *Government AI Readiness Index* (annual editions). CC BY-SA 4.0.
- Ragin, C. C. (2008). *Redesigning social inquiry: Fuzzy sets and beyond*. University of Chicago Press.
- Schneider, C. Q., & Wagemann, C. (2012). *Set-theoretic methods for the social sciences*. Cambridge University Press.
- United Nations Department of Economic and Social Affairs. (2018–2024). *E-Government Survey* (biennial editions). United Nations.
- World Bank. (2023). *World Development Indicators*. World Bank.



Arab AI Governance Lab

Laboratoire arabe de gouvernance de l'IA

المختبر العربي لحوكمة الذكاء الاصطناعي

arablab.ai

anis.ben.brik@usi.ch

[doi:10.7910/DVN/MOVIFA](https://doi.org/10.7910/DVN/MOVIFA)